

Les enfants du voyage dans le système scolaire : une intégration à repenser

Camille Fourrey

► **To cite this version:**

Camille Fourrey. Les enfants du voyage dans le système scolaire : une intégration à repenser. Education. 2013. dumas-00869085

HAL Id: dumas-00869085

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00869085>

Submitted on 2 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**MASTER SMEEF
SPÉCIALITÉ « PROFESSORAT DES
ÉCOLES »
DEUXIÈME ANNÉE (M2)
ANNÉE 2012/2013**

Les enfants du voyage dans le système scolaire :
une intégration à repenser

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT : Camille Fourrey
SITE DE FORMATION : IUFM Villeneuve d'Ascq
SECTION :

NOM ET PRENOM DU DIRECTEUR DE MEMOIRE : Olivier Meunier
DISCIPLINE DE RECHERCHE :

Les enfants du voyage dans le système scolaire : une intégration à repenser

SOMMAIRE

Choix et explication du sujet.....	3
Problématique et hypothèses.....	5
Méthodologie de l'enquête.....	12
L'enquête :	
Présentation du CASNAV et des actions menées.....	14
I) L'institution scolaire, la société et les enfants du Voyage : quelles réalités?18	
1) La municipalité : un premier acteur.....	18
2) Les pratiques pédagogiques à l'école primaire et au collège.....	20
3) La perception des enseignants vis-à-vis des enfants du voyage..	21
II) Le mode de vie des familles : quel impact ?.....	23
1) Une discontinuité dans la scolarité.....	23
2) L'apprentissage du futur métier.....	24
3) Une institution « trop rigide ».....	24
4) Le rapport au temps.....	25
5) L'École doit s'adapter aux enfants.....	26
III) La perception de l'École, du collège par les enfants	27
1) Roman et Émilie.....	27
2) Une vision utilitariste de l'École.....	28
3) Un hommage à l'École.....	29
IV) L'école et le collège vus par les parents.....	30
1) Des parents réfractaires à l'institution scolaire.....	30
2) La méconnaissance du système scolaire par les parents.....	30
3) Des parents investis dans la scolarité de leurs enfants.....	31

V) Des pistes pour améliorer la scolarisation des enfants du voyage.....	31
1) Le choix de l'enseignement à distance.....	31
2) Un dispositif d'accueil et d'accompagnement aux cours du CNED.....	32
3) Une intégration au sein d'une classe ordinaire dès la première année de scolarisation ?.....	34
4) Des outils appropriés.....	36
 Conclusion.....	 38
 Bibliographie.....	 40
 Annexes :	
Annexe 1 : Entretien avec une Provisoire adjointe et une intervenante du CASNAV.....	42
 Annexe 2 : Entretien avec une professeur de français et une intervenante du CASNAV....	46
 Annexe 3 : Émission Rue des écoles (France culture) 06.04.2013 « Scolariser les enfants Roms ».....	49
 Annexe 4 : Extrait « Mon livret d'école ».....	56

Choix et explication du sujet :

Portant un intérêt au groupe des gens du voyage depuis longtemps, j'ai choisi de me pencher sur cette population dans le cadre du mémoire.

En licence de sciences de l'éducation, dans le cadre d'un cours de sociologie, l'occasion de travailler sur la scolarisation des enfants du voyage m'a été présentée. J'ai réalisé un dossier intitulé « Cultures des jeunes et éducation : population gitane, enfants du voyage, éducation de proximité ou à distance » à partir d'articles de chercheurs. Le sujet m'a beaucoup intéressé, cependant je n'ai pas disposé d'assez de temps pour aboutir à quelque chose de suffisamment complet au regard de mon intérêt pour ce thème (il s'agissait d'un court exposé à réaliser dans le cadre du contrôle continu), c'est pourquoi j'ai souhaité continuer ma réflexion sur la scolarisation des enfants de familles du voyage.

Alors que je devais choisir un sujet en début de Master 1, je souhaitais devenir professeur des écoles. J'ai pensé qu'il était intéressant de travailler sur un groupe d'élèves minoritaire susceptible d'être présent dans ma classe ultérieurement. Intéressée depuis longtemps au mode de vie de cette population, et ayant été sensibilisée à la recherche dans le domaine de la sociologie au cours de ma licence, j'ai choisi de me pencher sur la question de la scolarisation des enfants du voyage.

Ensuite, au cours de l'année de Master 2, j'ai décidé de ne pas passer la deuxième partie du concours de recrutement de professeur des écoles. Admissible en septembre 2012, j'ai réalisé des stages en responsabilité qui m'ont fait prendre conscience de la réalité du métier et je me suis rendue compte que je ne souhaitais pas devenir professeur des écoles. En revanche, je souhaite m'investir dans le domaine de l'éducation mais sûrement en dehors de l'École.

Tout d'abord, commençons par voir qui est cette population appelée « gens du voyage », « Rom » ou fréquemment « gens du voyage », expressions regroupant plusieurs groupes d'individus ayant des origines diverses.

Le terme de « gens du voyage » rassemble les différents groupes composant la population des « voyageurs ». C'est d'ailleurs ainsi que l'on désigne cette population dans les textes officiels. En France, comme dans la plupart des pays européens, une vision unitaire de ces différents groupes est à l'œuvre. Le terme « Rom » est également employé. Il existe

également des autonymes permettant de différencier les groupes composant la population des « voyageurs » : les « Manouches » et les « Sintés », originaires de l'Europe du nord et de l'ouest ; les « Gitans » qui sont implantés principalement en Europe du sud et enfin les « Yénisches », originaires d'Allemagne. Ceci nous montre qu'il existe une diversité de groupes culturels et d'ethnies au sein même des termes « Rom » et « gens du voyage ». Le point commun entre ces groupes culturels est le voyage et l'habitat mobile. Si l'on regarde d'un peu plus près leurs histoires, nous constatons que ces populations peuvent être originaires de la région où elles vivent actuellement et que certaines se sont déplacées d'un pays à un autre, voire d'un continent à un autre. Ces migrations se sont étalées sur plusieurs siècles. Certains gens du voyage sont donc établis en France depuis plusieurs générations et sont français. Cependant, à l'heure actuelle, tous les « Gens du voyage » ne sont plus nomades, des familles se sédentarisent dans une région, autour d'une ville. Les déplacements en caravane se font rares pour ces familles et sont très courts : souvent d'un terrain à un autre. Ce qui peut amener à des pertes de repères, car le voyage fait partie de leur identité et de leur culture. C'est pourquoi très souvent le terme « voyageur » a toujours le même sens pour eux: *« dire que l'on est voyageur c'est dire qu'on n'est pas Gadjo »* (Laurent-Fahier, 1991, p.1).

La distinction entre les Roms et les gens du voyage est établie à propos de l'origine de ces groupes. Les Roms sont originaires du Nord de l'Inde, qu'ils ont quittée à la fin du XX^{ème} siècle. Les gens du voyage sont eux d'origine européenne.

Cependant, nous pouvons noter que d'un point de vue de l'étude de leur mode de vie, de leur rapport à l'école,... la distinction n'est pas très importante.

Dans le cadre de ce mémoire j'ai pu enquêter auprès des gens du voyage. Faisons un point sur cette population, à travers un extrait d'article d'Alain Reyniers :

En France, les gens du voyage, tous groupes confondus, constituent une population d'environ 350 000 habitants (mais, en la matière, il y a des estimations plus pessimistes ou, au contraire, largement optimistes). Ces habitants se subdivisent en trois groupes : un tiers de nomades, un tiers de semi-nomades, un tiers de sédentaires. La moitié de la population des gens du voyage serait âgée de moins de 20 ans. L'ensemble serait très profondément urbanisé, majoritairement installé autour des grandes villes, notamment dans les départements frontaliers. À la belle saison, les Tsiganes et les Voyageurs toujours liés à l'itinérance sont amenés à

fréquenter des régions plus rurales et les régions touristiques où ils retrouvent une part de leur clientèle. » (Reyniers, 2002).

Problématique et hypothèses :

Mon questionnement initial porte sur la fréquentation scolaire des enfants du voyage. Par mon expérience personnelle et des recherches antérieures, j'ai pu constater que de nombreux enfants du voyage restaient dans leur famille durant la journée, sur le terrain ou en voyage en fonction de leur mode de vie. Le taux de scolarisation de ces enfants semble donc être relativement faible, voyons ce qu'il en est précisément et quelles en sont les causes.

Si ce taux s'avère être « faible », je tenterais de comprendre alors quels sont les acteurs de ce constat.

Le faible taux de scolarisation des enfants du voyage est-il lié au fonctionnement de l'institution scolaire (perception des gens du voyage par les enseignants, principes pédagogiques...) et plus largement au sort que la société réserve à cette population ? Ou bien est-elle associée au mode de vie des gens du voyage (que ce soit d'un point de vue matériel ou culturel) et à leur perception de l'institution scolaire ?

Partons d'une observation de chiffres :

Dans l'Union européenne, quand le point a été fait en 1985 pour 10 États, et étendu en 1988 à deux nouveaux États :

- environ 30 à 40% des enfants fréquentaient l'école avec quelque régularité ;
- la moitié des enfants n'étaient jamais scolarisés ;
- un très faible pourcentage parvenait au seuil de l'enseignement secondaire ;
- les résultats, notamment l'usage courant de la lecture et de l'écriture, n'étaient pas en rapport avec la durée présumée de scolarisation, ce qui signifie que l'école ne jouait pas son rôle, même dans le domaine des apprentissages de base
- le taux d'analphabétisme chez les adultes dépassait souvent 50%, pour atteindre dans certains endroits 80% à près de 100%. (Liégeois, 2007)¹

¹ *La non-scolarisation en France des enfants Roms migrants*, Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, 2010.

L'auteur ajoute « Il est important de noter que 25 années après la recherche de 1984, la situation n'a sensiblement pas changé. » (Liégeois, 2009)

Ajoutons qu'ils atteignent en moyenne au maximum le niveau du CE2 (niveau qui était déjà le leur en 1943) et que les filles sont davantage touchées par la difficulté d'accéder à l'éducation. (Laurent-Fahier, 1991, p. 5)

De plus, la population des gens du voyage est aujourd'hui victime d'analphabétisme : « *le taux d'analphabétisme chez les adultes dépasse souvent 50%, et atteint dans certains endroits 80% à près de 100%...* » (Laurent-Fahier, 1991, p. 5).

L'analphabétisme désigne l'incapacité complète à lire et à écrire, le plus souvent par manque d'apprentissage. Les individus analphabètes n'ont donc pas ou peu fréquenté l'institution scolaire puisque ces deux compétences font partie des principaux objectifs de l'école primaire, ou alors ils n'ont pas atteint ces objectifs.

Par ces informations, nous constatons que le taux de scolarisation des enfants du voyage demeure faible, ainsi que le niveau scolaire qu'ils atteignent. Le taux d'analphabétisme confirme les chiffres de la fréquentation scolaire, il en est une sorte de preuve.

L'institution scolaire et plus largement la société contribueraient à la faible fréquentation scolaire des enfants du voyage.

Explorons cette hypothèse à travers différents aspects.

Du point de vue législatif, de nombreux textes et lois indiquent que tous les enfants doivent être scolarisés². La circulaire n°2002-101 du 25 avril 2002 indique :

« Les enfants des parents non-sédentaires, sont, comme tous les autres enfants, soumis à l'obligation scolaire entre 6 et 16 ans. Ils ont le droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres enfants, quelque soit la durée et les modalités de stationnement dans le respect des mêmes règles, d'assiduité notamment. »

Du côté de l'accueil réservé aux enfants du voyage, dans l'ouvrage « La scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs »³, les différents types de structures de l'école primaire sont présentés. Faisons un point rapide sur ces derniers : nous trouvons les

2 CARRE F., *Approches réglementaires. Scolarisation, obligation scolaire*, Ville-École-Intégration Enjeux, hors série n° 4, juillet 2002

3 Rédigé par des enseignants chercheurs de nationalités différentes, des professeurs des écoles, etc, au cours de l'université d'été de l'École Normale de l'Aude : « La scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs recherche-action et coordination ».

classes spécialisées pour enfants du voyage (classes adaptées à l'accueil et à la scolarisation, en liaison avec les classes ordinaires dans l'école), des classes ordinaires dans une école ordinaire, des classes ayant un statut de classes spécialisées de droit, des classes spéciales pour enfants du voyage non-ouvertes sur les classes ordinaires. Des possibilités de scolarisation sur le terrain existent également grâce à la mise en place d'un local permanent sur un terrain aménagé, d'un local itinérant allant sur terrain aménagé (école à domicile suivant le groupe durant ses déplacements) et d'un local itinérant sur terrains non-aménagés (camion-école...)⁴.

A la lumière de ces éléments il apparaît que comme tout autre enfant, un enfant issu d'une famille du voyage doit se rendre à l'école, c'est une obligation pour les parents d'y envoyer leurs enfants. De plus, d'après les textes, des structures adaptées à cette population sont créées, permettant un accès à l'instruction scolaire.

Comment expliquer une si faible fréquentation de l'école par les enfants du voyage malgré ces éléments ?

Voyons ce qu'il en est des pratiques pédagogiques de l'école. L'institution scolaire base son fonctionnement sur l'écrit. En effet, il suffit d'observer une classe pour constater que les élèves sont très souvent en train d'écrire. La maîtrise de la langue française est une compétence qui se travaille quasiment uniquement par écrit. Dans les programmes officiels peu d'importance est accordée à la capacité de s'exprimer oralement, l'oral est peu valorisé. Ajoutons qu'il n'est pas évalué à l'école primaire.

Or, la culture des gens du voyage est qualifiée d' « orale ». Marie-France Siriès, enseignante en milieu tsigane indique que « l'écrit est secondaire dans la culture des gens du voyage. On ne l'utilise pas pour la communication. On préfère le téléphone en raison du caractère instantané et affectif de l'oral. » (Siriès, 1991, p.55).

Il faut être vigilant quant à la notion de l'utilisation de l'écrit chez les gens du voyage. Même si elle reste faible, cette utilisation n'est pas totalement absente. En effet, ils sont contraints de le maîtriser un minimum car ils vivent dans une société qui l'utilise (lecture de panneaux routiers, rédaction de documents administratifs...)

4 Un exemple de fonctionnement d'un camion-école : BRUGGEMAN D., Des enseignants et des enfants du voyage en camion-école : description d'un ordinaire scolaire méconnu, *Le Télémaque*, n°24, novembre 2003, p.111 à 126.

Nous pouvons supposer un clivage entre l'utilisation réduite et fonctionnelle de l'écrit des gens du voyage et l'importance qui lui est accordé à l'école primaire.

Ainsi, les enfants voyage peuvent se sentir rapidement perdus ou mis à l'écart de la classe.

En ce qui concerne la perception des enfants du voyage par les enseignants, il serait intéressant de s'y intéresser au cours de l'enquête.

Decroix et Giraudeau, dans un article intitulé « Scolariser des enfants gitans : une interrogation pour le système », on trouve différents qualificatifs relevés auprès d'enseignants : ils évoquent l'aspect « *communautaire* » des gitans, leur caractère « *violent et bagarreur* », la perception de l'enfant par les parents qualifiées « *d'enfant-roi* », leur « *grande fragilité personnelle* »... Les enseignants insistent sur le fait qu'ils sont « *particuliers* » et mettent en avant leur « *inadaptation* », leur « *décalage* », leur « *marginalité* ».

Le mode de vie des gens du voyage, en inadéquation avec le système scolaire, découragerait les familles à scolariser leurs enfants.

Tout d'abord, nous pouvons penser que le fait d'être une population « du voyage » freine la possibilité de scolariser les enfants aussi facilement que pour les familles sédentaires. En effet, ce trait constitutif de l'identité des gens du voyage pourrait engendrer une difficulté pour les familles à scolariser leurs enfants puisque celles-ci se déplacent fréquemment. Il semble difficile d'inscrire un enfant dans une école alors que la durée de stationnement est courte ou alors inconnue quand la famille arrive. Cependant, Liégeois présente des études montrant que la sédentarisation n'est pas un facteur augmentant le taux de scolarisation, les nomades allant autant à l'école que les enfants sédentarisés. Ensuite, des observations montrent que les enfants nomades ne sont pas plus en difficulté scolaire que les enfants sédentarisés, ceux-ci étant autant voire plus demandeur de connaissances. (Liégeois, 1986, p.55)

De plus, le nomadisme n'est plus une norme chez les gens du voyage : « À l'échelle européenne, 95 % des gens du voyage sont aujourd'hui sédentarisés » (Reyniers, 2002).

Le voyage ne semble pas déterminant dans la scolarisation des enfants, il n'en est en tout

cas pas la raison principale.

Ensuite, sur le plan économique, « les stéréotypes les représentent souvent comme des voleurs ou comme des gens du quart monde » (Reyniers, 2002.) Mais surtout, ce qui nous importe ici est que le travail est une affaire de famille, ceci entraînant un obstacle à la scolarisation des enfants. En effet, scolariser son enfant va être parfois synonyme de « *se priver de mains pour travailler et rapporter de l'argent* ».

Ensuite, étudions la question du mode de vie d'un point de vue culturel.

Concernant les familles du voyage sédentarisées, elles ont une conception différente de la famille et de la vie au sein de celle-ci, en comparaison avec la « norme » des familles de la société actuelle. Le mot d'ordre des familles du voyage est le suivant : tout le monde vit et travail ensemble. (LIEGEOIS, 1986). Ceci signifie que les enfants passent l'intégralité de leur temps avec l'ensemble des membres de leur famille, toutes générations confondues. Nous pouvons donc penser qu'aller à l'école signifiera pour lui « être coupé de sa famille ». Le sentiment d'appartenance au groupe, à la communauté est primordial chez les gens du voyage, en être séparé peut s'avérer difficile. De plus l'attitude scolaire pourrait être difficile à adopter pour des enfants autonomes très jeunes, qui sont en quelque sorte livrés à eux-mêmes de bonne heure. Au sein de l'école, les élèves rencontrent un grand nombre de règles à respecter, des horaires strictes, un comportement « immobile » à s'approprier, etc. Les enfants du voyage ne sont pas – ou en tout cas moins que les enfants de familles « ordinaires » – confrontés à ce type de règles dans leur vie quotidienne. (FAURE, 2004)

Le rapport au temps et à l'espace est différent pour les enfants du voyage. On constate une sorte de télescopage entre la culture gens du voyage et la culture scolaire. Les familles du voyage privilégient le temps présent par rapport au passé et à l'avenir. En effet, n'ayant pas de souvenirs de leur origine ni de l'exil de leur peuple (les gens du voyage ne possède pas d'Histoire), ils se réfèrent à des événements familiaux : conflits, mariages... et à leurs ancêtres. Le fait d'être mobile et de ne pas avoir de territoire fixe engendre un obstacle à la construction d'une histoire, d'un passé commun. D'un autre côté, les gens du voyage ne se projettent que très peu vers l'avenir. L'absence d'inscription dans un territoire et la précarité de leurs conditions de vie ne les encouragent

pas à construire l'avenir.

Les déplacements à intervalles réguliers engendrent une perception du temps de manière cyclique : la succession des saisons, les cueillettes, les différents travaux...

Étant ancrés dans le présent, les enfants ont parfois des difficultés d'anticipation et ne perçoivent que difficilement l'intérêt de certaines activités scolaires. Il en va de même pour les parents qui ne cernent pas l'utilité des apprentissages sur le long terme.

Quant à la perception de l'espace :

« L'occupation de l'espace est liée au voyage, elle est provisoire. Le groupe s'approprié l'espace de stationnement. C'est un espace clos par des limites implicites, à l'intérieur desquelles on se déplace librement. Les notions d'intérieur et d'extérieur sont définies par les limites de cet espace implicite et non par le seuil de la caravane. L'espace école avec les classes , couloirs, cour, cantine... est appréhendé globalement et représente de toute façon un espace extérieur à l'espace familial. »⁵

La question du bilinguisme peut être évoquée ici. La langue parlée dans les familles du voyage n'est pas le français le plus souvent, elle varie en fonction des groupes ethniques. Je ne m'attarderai pas sur ce point mais je souhaite mettre en valeur le fait que les enfants du voyage arrivant à l'école ne parlent souvent pas ou peu le français. Les élèves partent donc avec un handicap en comparaison avec les autres élèves, ceci étant perceptible dès l'école maternelle. C'est une barrière à la compréhension de l'enseignant, celui-ci ne parvient pas à rassurer l'enfant, il peut rapidement se sentir perdu et ne saisira pas ce qu'on attend de lui à l'école. (LLORET, 2011).

Enfin, comme nous l'avons énoncé à plusieurs reprises, la dimension communautaire est très présente dans l'esprit des gens du voyage. Dès leur plus jeune âge, les enfants vont être socialisés au sein du groupe. Or l'école maternelle notamment a pour mission de socialiser les enfants à travers la confrontation aux adultes et à des pairs. On constate donc un décalage dans le développement des enfants du voyage et les enfants sédentaires.

Pour terminer, intéressons nous à la perception de l'école par les parents. Si celle-ci est négative ou ne correspond pas à leurs attentes, elle peut être alors une explication du faible taux de fréquentation de l'école par les enfants du voyage.

5 Accueillir et scolariser les enfants du voyage dans le Morbihan. Rédigé par des enseignants chargés de mission du département du Morbihan, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale, Coordinateur de la mission « Scolarisation des enfants du voyage », 2010.

« L'École est une institution étrangère et c'est l'institution étrangère chargée de dispenser des normes culturelles que le tsigane pas » (Liégeois, 1997). Cette citation de Liégeois laisse à penser que certains parents du voyage perçoivent des craintes vis-à-vis de l'institution scolaire. L'École tente de faire acquérir des valeurs communes aux enfants, les gens du voyage pensent alors qu'ils vont devoir laisser de côté certains éléments de leur culture pour en acquérir de nouveaux, en accord avec la société à laquelle ils ne veulent pas être assimilés.

Les parents peuvent également avoir l'impression que l'enseignant de leur(s) enfant(s) sera une nouvelle figure d'autorité pour lui, remplaçant celle du père ou de la mère. On observe une crainte de la perte de crédibilité auprès des enfants. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que l'enseignant est perçu par les parents comme détenant les savoirs et savoir-faire, ceux-ci se sentant rabaissés.

Le CEFISEM (Centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants) a publié un article à destination d'enseignants et d'intervenants accueillant des enfants du voyage en classe ordinaire : « Accueillir et scolariser les enfants tziganes et voyageurs en classe ordinaire, document d'accueil ». Celui-ci indique que les familles se basent fréquemment sur leur propre vécu, sur leur expérience scolaire. Ce souvenir est pour la plupart négatif et ils en ont retenu un sentiment d'infériorité dans les domaines scolaires, par rapport aux autres élèves.

De plus, concernant les objectifs de l'école primaire du point de vue du système scolaire et du point de vue des familles du voyage, nous pouvons penser que ceux-ci divergent :

Les parents sont conscients de la nécessité de savoir lire et écrire pour pouvoir s'adapter et être autonome dans la société, c'est pourquoi ils souhaitent de la part de l'institution scolaire un enseignement fonctionnel, utile et rapide.

Laurent-Fahier, dans « Les tziganes et l'école » explique que les familles attendent de l'École un enseignement limité au « L.E.C » (Lire, Écrire, Compter), dispensé de manière classique. En parallèle, on assiste à une « secondarisation de l'école primaire », nous dit l'auteur. En effet, les programmes de l'enseignement primaire contiennent une variété de disciplines de plus en plus importante, ceci faisant appel à une grande polyvalence des enseignants. Les gens du voyage ne voient pas d'intérêt à acquérir des connaissances dans

autant de domaines et qualifient certaines disciplines de trop abstraites (comme les arts visuels par exemple).

Les apprentissages familiaux et scolaires n'ont rien à voir entre eux, les enfants ne sont pas familiarisés aux apprentissages théoriques dispensés à l'école. Les apprentissages en famille sur le terrain sont beaucoup plus concrets et pratiques, ils relèvent de l'apprentissage du rôle de mère pour les filles et pour les garçons, de l'apprentissage de la mécanique, du commerce, etc, lors de l'accompagnement de leurs aînés au cours de leurs diverses activités.

La « secondarisation de l'école primaire » a pour objectif de préparer les élèves à aller au collège et plus largement, à suivre un enseignement secondaire. Or les gens du voyage quittent bien souvent le système scolaire à la fin de l'école primaire, voire même avant.

Un désaccord est observé ici, les enfants peuvent avoir du mal à percevoir l'importance de se rendre à l'école. Au contraire, certains vont se sentir abandonnés et mis à l'écart des activités auxquelles ils sont habitués à prendre part sur le terrain.

Enfin, Clarisse Decroix et Hervé Giraudeau expliquent que les missions de l'école républicaine étant de tendre vers une réussite personnelle, elles se trouvent en contradiction avec les objectifs principaux des gens du voyage, puisque ce qui compte avant tout pour eux c'est l'acquisition de savoirs et de savoir-faire utiles à la communauté.

Méthodologie de l'enquête :

Lorsque j'ai réfléchi à la manière dont j'allais mener mon enquête, en fin de Master 1, je me destinais au professorat des écoles. J'espérais tirer de cette recherche des éléments exploitables lors de l'exercice de ma profession. Étudier une population de manière sociologique permet de se familiariser avec elle, avec ses caractéristiques, son mode de vie, ses représentations... Il me semble important que les futurs enseignants soient sensibles à la présence dans leur classe d'élèves issus de diverses origines, de divers groupes afin de pouvoir comprendre ces élèves et leur offrir le meilleur enseignement possible, adapté à leurs attentes et à leurs représentations de l'école.

Je souhaitais enquêter au sein d'une école primaire, où sont scolarisés des enfants du

voyage. J'avais en tête différents objectifs : interroger des enseignants sur leur perception des élèves issues de familles du voyage, sur leurs pratiques mises en place en classe ; mener des entretiens avec des familles pour comprendre leurs représentations de l'école, leurs attentes et le cas échéant leurs craintes ; et enfin des entretiens avec des enfants du voyage.

Durant l'année de Master 2, j'ai changé de projet professionnel. Je ne souhaite plus devenir professeur des écoles mais j'aimerais exercer dans le domaine de l'éducation, auprès d'enfants en difficultés ou d'enfants étrangers. Mon projet n'est pas arrêté mais je suis plus intéressée désormais par le monde associatif intervenant auprès des élèves en dehors de l'école. C'est pourquoi j'ai réfléchi à d'autres pistes pour mener mon enquête dans le cadre de ce mémoire.

Ainsi, grâce à différents intermédiaires, j'ai pu entrer en contact avec le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs) d'Amiens. Grâce à ce contact, j'ai pu obtenir des informations précieuses sur les actions menées auprès des gens du voyage, dans le domaine de la scolarisation en école maternelle, primaire et au collège.

De plus, j'ai été mise en relation avec un collège accueillant des gens du voyage, dans le cadre d'une inscription à temps complet au collège ou bien par un dispositif en relation avec le CNED, que je détaillerai ensuite. J'ai alors pu rencontrer et réaliser un entretien avec la Proviseure adjointe du collège, qui est investie dans la scolarisation des enfants du voyage et avec une professeure de français qui enseigne auprès de ces enfants au collège.

Ensuite, par le biais de ces personnes, je suis allée sur l'aire d'accueil d'Abbeville rencontrer une famille dont deux des enfants sont inscrits au collège. Par conséquent, je m'intéresse également à la scolarisation des enfants du voyage en âge d'être au collège, et plus précisément à la liaison CM2-sixième.

Des éléments provenant de l'actualité sur le sujet ont contribué à mon enquête comme des articles de presse locale concernant la fermeture d'une école accueillant des gens du voyage à Caen et l'émission Rue des écoles sur France Culture « Scolariser les enfants Roms ».

L'enquête :

Présentation du CASNAV et des actions menées :

Faisons un point rapide sur le CASNAV. Il s'agit d'une structure de l'éducation nationale française vouée à l'accueil, l'orientation et la scolarisation des mineurs venant de l'étranger. Avant les CASNAV, sont créés les CEFISEM (Centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants) en 1975. Ils ont pour première mission d'assurer la formation des enseignants chargés d'accueillir les enfants de l'immigration. Ensuite, en 1990, leur mission est élargie pour prendre en charge l'accompagnement du développement des Zones d'Education Prioritaire (ZEP), la prévention de la violence... du fait de la baisse des effectifs de nouveaux arrivants en France. Ensuite, l'évolution s'inverse et de nombreux jeunes arrivent de l'étranger sans avoir été (ou alors très peu) scolarisés. Les missions des CEFISEM consistent alors à faciliter l'intégration scolaire des nouveaux arrivants dans les établissements et les écoles en accompagnant les personnels d'éducation et d'enseignement. En 2002, une circulaire change l'appellation des CEFISEM en CASNAV. Le préambule de cette circulaire indique :

L'activité des CASNAV doit être recentrée sur l'accompagnement de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et des enfants du voyage : de l'organisation de l'accueil à l'intégration pleine et entière de ces élèves dans les classes ordinaires, les personnels des CASNAV apportent une aide aux équipes pédagogiques et éducatives et une contribution déterminante à la mise en place des moyens dont le système s'est doté ; ils constituent par ailleurs une instance de médiation et de coopération avec les familles et avec nos partenaires.

En 2012, ils sont renommés « Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs » dans une nouvelle circulaire.

Il existe un CASNAV par académie, composé de personnels dont les pratiques et les formations antérieures sont diversifiées et adéquates aux besoins, ayant de préférence une bonne expérience auprès d'élèves allophones ou d'élèves issus de familles itinérantes. Ces membres sont recrutés pour leur expertise en pédagogie différenciée, en didactique des langues-cultures, en enseignement et apprentissage du français comme langue de

scolarisation. Le responsable du CASNAV, en collaboration avec le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale), définit les fonctions des membres de l'équipe : coordonnateur, formateurs, médiateurs, etc. Le recrutement peut se faire dans les corps de personnels enseignants, d'éducation, d'encadrement ou d'inspection.

Les CASNAV sont au service des responsables académiques du système éducatif, des écoles, des établissements et de leurs personnels d'éducation et d'enseignement, des partenaires institutionnels et associatifs de l'école.

Les CASNAV contribuent à l'élaboration des réponses pédagogiques adaptées aux situations, très variées, des écoles et établissements qui accueillent des élèves nouvellement arrivés ou des enfants du voyage.

Ils interviennent en matière d'accueil et de scolarisation auprès des Enfants Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) et des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) sans maîtrise de la langue française ou des apprentissages scolaires (premier et second degré) et les accompagnent dans leur scolarité.

Au cours d'entretiens informels avec une chargée de mission au CASNAV, j'ai pu prendre connaissance de diverses missions menées auprès de gens du voyage dans le domaine de la scolarisation des enfants.

Au début de l'année scolaire 2012-2013, le maire de la commune de Boves a fait appel au CASNAV suite à l'installation pour l'hiver d'un groupe familial d'une quarantaine de caravanes sur l'aire d'accueil des Gens du voyage de la commune. Il s'agit d'un groupe itinérant régulièrement présent sur le territoire en hiver. Le nombre de familles varie en fonction des années, certaines s'y ajoutent ou s'en extraient pour des périodes plus ou moins longues. Une douzaine d'enfants en âge d'être scolarisés l'ont été que très irrégulièrement avant cette année. Ils sont tous non lecteurs, quelque soit leur âge.

Dans le cadre de la circulaire n°2012-142 du 2-10-2012, parue au BO n°37 du 11 octobre 2012 « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs », les élèves sont accueillis au sein de l'école de Boves. Le CASNAV accompagne l'équipe pédagogique à sa demande (évaluation, mise en place, formation des équipes, conseils, lien avec les familles...). L'équipe pédagogique est constituée de la directrice de l'école, des enseignants de l'école et d'un maître référent pour les missions auprès des publics itinérants

affecté pour assurer l'accueil et la prise en charge pédagogique de ce groupe d'élèves dès la rentrée de novembre 2012.

Le groupe d'élèves constitués d'enfants âgés de 6 à 10 ans, tous non lecteurs sont répartis en trois catégories : les élèves non scolarisés antérieurement, ceux très peu scolarisés antérieurement et enfin, ceux pour qui la scolarité a été discontinuée. Ces derniers ont fréquenté plusieurs écoles, quelques mois chaque année à partir du CP. Ils ont été intégrés dans les classes correspondant à leur âge. Ils ont acquis les réflexes du savoir-être de l'élève. Cependant, ils sont non lecteurs même s'ils maîtrisent l'alphabet et la combinatoire des syllabes simples à des degrés divers.

Les élèves qui ont très peu été scolarisés en classe, ont été parfois pris en charge par des camions-écoles quelques semaines par an. Ils n'ont pas acquis les bases du savoir-être de l'élève. Les compétences préparatoires pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture relèvent du niveau de cycle 1, notamment dans la pratique du geste grapho-moteur et de l'identification graphème / phonème à des degrés divers selon les élèves.

L'équipe, en partenariat avec le CASNAV, a établi plusieurs objectifs :

- proposer à ces élèves un accueil adapté aux besoins particuliers de ces élèves afin de permettre une inclusion en classe ordinaire lors des déplacements : on pense à l'apprentissage du métier d'élève notamment, à l'apprentissage du français (lecture, écriture, expression orale...)
- réconcilier les familles avec l'école et leur faire prendre conscience de la nécessité d'une scolarité la plus régulière possible.
- Mettre en place un Livret Personnel de compétences adapté, à remettre aux familles et à destination des écoles d'accueil.
- Au sein de la classe, mettre en place une pédagogie différenciée.

Je devais me rendre à l'école mais la période n'était pas propice : en avril, les enfants du voyage ont terminé leur année scolaire et s'apprentent à partir pour la belle saison avec leur famille. On est confrontés ici au problème d'une scolarité discontinuée pour ces élèves, qui quittent l'école aux vacances de printemps pour se déplacer pour l'été.

Un groupe de travail, en lien avec le schéma départemental concernant la scolarisation des enfants du voyage, et plus particulièrement les collégiens, sur la

commune d'Abbeville a été institué au début de l'année scolaire 2009-2010. Font partie de ce groupe : l'Inspecteur de la circonscription, les principaux du collège de secteur, des membres du CASNAV et d'autres associations. Ce groupe de travail a été instauré dans le but de développer la scolarisation des jeunes en âge d'être au collège. En dépit d'une amélioration progressive de la scolarité des enfants du voyage dans le premier degré sur la commune, le groupe de travail déplore encore pour une grande majorité des jeunes, une volonté des familles de ne pas envoyer leurs enfants au collège. Nous étudierons les arguments évoqués et les alternatives choisies par les familles ensuite.

Faisons un point sur la population en question. Il s'agit d'une communauté de gens du voyage installée sur l'aire d'accueil de la ville d'Abbeville. Après être allée sur le terrain, je peux en faire une description rapide : l'aire d'accueil se trouve au bout d'une impasse et compte une quarantaine de caravanes. Les habitations dans l'impasse ont été achetées depuis plusieurs générations par des familles du voyage, aujourd'hui sédentarisées. Seule la première maison de la rue est habitée par une famille originaire d'Abbeville. L'aire d'accueil, à destination de familles « de passage » à Abbeville est aujourd'hui occupée par des familles semi-sédentaires. Pour la majorité des familles seul un déplacement est à prévoir dans l'année : elles partent l'été pour le sud de la France.

Située en dehors de la ville, les écoles élémentaires et le collège de secteur se trouvent relativement loin du terrain.

Concernant la scolarisation des jeunes à la suite de l'école primaire, le constat est le suivant : une grande partie des familles optent pour une poursuite de la scolarité au CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) à partir de 12 ans, les élèves ne se présentent pas au Brevet des collèges et quittent le système scolaire sans aucune qualification.

Pour inciter les élèves à fréquenter le collège, plusieurs dispositions ont été prises par le groupe de travail, en Septembre 2009 :

- Les directeurs d'écoles primaires poursuivent le dialogue avec les familles afin d'inciter les familles à inscrire les élèves au collège de secteur.
- Les dossiers scolaires sont transmis au collège à la fin du CM2.
- Les mamans sont invitées à participer aux sorties proposées par les écoles.

- Le collège de secteur a signé une convention avec le CNED et propose un dispositif d'accueil un après-midi par semaine afin d'apporter aux élèves le soutien dont ils ont besoin pour l'enseignement à distance, l'initiation aux TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement), l'accès au CDI (Centre de Documentation et d'Information) et la préparation à l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière).
- Des rencontres avec les familles ont eu lieu au cours de l'année sur le terrain avec les services scolaires de la mairie, les assistantes sociales, le CASNAV, des directeurs.

D) L'institution scolaire, la société et les enfants du Voyage : quelles réalités ?

1) La municipalité : un premier acteur

D'un point de vue législatif, une loi importante détermine des obligations en termes d'accueil des gens du voyage. « La loi n°2000-614 du 5 Juillet 2000 impose la rédaction d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage dont l'objet est la définition des aires d'accueil permanentes à réaliser et à gérer ainsi que la détermination des communes où elles sont implantées (...) Il est constant que cette définition implique l'évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques.»⁶

Les départements et préfetures sont responsables de la construction de ce schéma.

L'objectif est de permettre à cette communauté de vivre décemment et en harmonie avec le reste de la population par l'amélioration de l'accueil et du stationnement, l'apport de réponses en matière d'habitat d'une communauté qui se sédentarise de plus en plus et le fait de favoriser l'insertion sociale et professionnelle par la scolarisation des plus jeunes, la formation, l'information et l'accès aux droits.

Après un premier schéma mis en œuvre de 2002 à 2010, le Département s'engage sur un nouveau plan d'actions à réaliser d'ici 2016.

Dans le cadre de la révision du Schéma Départemental d'accueil des Gens du

6 <http://www.eurojuris.fr>

Voyage de la Somme 2011-2016, le gestionnaire de l'aire d'accueil de la commune de Boves signale au CASNAV l'arrivée d'un groupe familial (environ 40 caravanes) et leur installation pour toute la période de l'hiver.

Par la suite, la mairie a été sollicitée à plusieurs reprises pour apporter une contribution à l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement de la classe et de fournitures pour les élèves. L'école a mis à disposition des jeux éducatifs, des livres, des outils d'apprentissage...

Dans ce cas, nous pouvons constater que l'obligation de mettre en place un plan d'actions par les communes en faveur des gens du voyage va permettre l'intervention de différents acteurs pour favoriser notamment la scolarisation des enfants. En termes d'accès uniquement, j'ai pu prendre connaissance des chiffres et constater que l'ensemble des enfants vivant sur l'aire d'accueil est scolarisé dans l'école maternelle et élémentaire de la commune (douze enfants).

De plus, l'aire de Boves a un statut d'aire d'accueil « temporaire ». La commune a donc vocation à accueillir les enfants de familles itinérantes de façon imprévisible et récurrente. Ainsi, la directrice de l'école prévoit d'inscrire le dispositif pédagogique spécifique des élèves itinérants dans le nouveau projet d'école. Nous constatons que dans le cas présent, l'institution scolaire est favorable à la scolarisation des enfants du voyage et prend des dispositions pour y contribuer.

En parallèle, lors de mon enquête, j'ai contacté la directrice d'une école de la ville de Caen. Originnaire de cette ville, j'avais connaissance de cette structure accueillant des enfants du voyage. Je n'ai reçu de sa part qu'une réponse m'expliquant que l'école était sur le point de fermer, qu'il n'y avait quasiment plus aucun élève et que par conséquent, elle ne pouvait m'apporter d'informations. Étonnée par cette annonce, j'ai fait quelques recherches. Dans des articles de presse locale, j'ai pu constater qu'à la rentrée 2012 vingt-trois élèves étaient inscrits et seulement onze étaient présents.

Cette école est située en face d'une aire d'accueil de gens du voyage. Majoritairement constituée d'enfants de voyageurs sédentarisés ou vivant en caravanes, l'effectif de l'école varie au cours de l'année en fonction des déplacements des familles mais n'a jamais été aussi faible.

Les gens du voyage sont très attachés à cette école et la considèrent comme la leur : « Par habitude, mais aussi par tradition, ces différentes générations d'enfants de voyageurs ont continué à fréquenter (l'école). Même en étant rattachés à une commune voisine. »⁷

Pourquoi un si faible effectif ?

Les élus locaux et l'inspection académique souhaitent redonner une mixité sociale à cette école, d'après leurs dires. Dans ce but, la mairie de quartier n'enregistre plus d'inscriptions des enfants du voyage dans cette école et les oriente vers d'autres écoles de quartiers voisins. Dans les faits, cette mesure ne s'accompagne pas d'un changement de population au sein de l'école mais plutôt d'une baisse considérable des effectifs, puisqu'aucun autre enfant du quartier n'est inscrit dans cette école. Ils mettent également en avant la réussite des enfants et leur sécurité en souhaitant les intégrer dans un « milieu scolaire normal ».

En refusant l'inscription des enfants du voyage au sein de l'école en laquelle les familles ont confiance et en leur proposant de s'inscrire dans une autre école, la mairie freine la scolarisation de ces enfants. En effet, par habitude, les familles acceptent la scolarisation de leurs enfants en face du terrain, ils peuvent avoir un œil sur eux, ils ont confiance depuis des années et rien que pour des questions pratiques (de déplacements, etc) ils préfèrent ne pas scolariser leurs enfants plutôt que de les envoyer dans une autre école.

Sans entrer dans la question de la réelle volonté des élus et de l'inspection dans l'entreprise de cette démarche, nous pouvons affirmer que dans ce cas les élus freinent la scolarisation des enfants du voyage.

A la lumière de ces deux dossiers nous pouvons affirmer que la scolarisation des enfants du voyage est en partie contrôlée par les acteurs municipaux et l'institution scolaire.

2) Les pratiques pédagogiques à l'école primaire et au collège.

Les objectifs de l'école primaire définis dans les programmes officiels montrent une grande diversité de disciplines, on en compte près d'une dizaine. L'école primaire forme les élèves en Art, en Langue Vivante Étrangère, en Histoire, etc à côté des apprentissages fondamentaux que sont les mathématiques et la maîtrise de la langue française. Les professeurs des écoles sont tenus d'assurer l'enseignement de toutes les disciplines, sans en laisser de côté dans l'élaboration de l'emploi du temps. A travers des lectures nous avons

7 « La classe unique de l'école des Cormorans », Ouest-France Basse-Normandie, 8 Septembre 2012.

constaté que les gens du voyage recherchent pour leurs enfants un apprentissage limité à la capacité à lire, écrire et compter. Ainsi, ils ne perçoivent pas l'intérêt de scolariser leurs enfants au sein d'école ordinaire puisque selon eux la moitié des apprentissages ne leur est pas utile.

Pour la Provisoire adjointe du collège avec laquelle j'ai pu faire un entretien⁸, le décrochage entre le CM2 et la sixième pour les gens du voyage s'explique ainsi : à partir du moment où les enfants savent lire, écrire, compter les parents ne perçoivent pas l'intérêt d'aller plus loin, donc de scolariser leurs enfants au collège. *« Parce que l'école c'est l'école de la III^{ème} République. (...) Et puis l'école ça sert à lire, écrire, compter. On vient pas à l'école pour devenir citoyen, pas pour avoir un travail, pas pour vivre avec d'autres. On vient à l'école parce que c'est une obligation et aussi parce qu'on apprend à lire, à écrire, à compter et ça c'est utile. »*

Nous avons d'une part des auteurs qui attribuent la désertion de l'école primaire à une trop grande diversité de savoirs enseignés. D'autre part, les acteurs de l'enseignement secondaire pense que l'école primaire n'est pas tant diversifiée, et que c'est cette raison qui fait qu'elle est fréquentée alors que le collège ne l'est pas.

3) La perception des enseignants vis-à-vis des enfants du voyage.

La Provisoire adjointe du collège a une vue d'ensemble sur l'équipe enseignante de son établissement et peut parler des différents comportements de ces derniers à l'égard des enfants du voyage. Au cours de l'entretien elle affirme que d'une manière générale il y a une évolution des mentalités, que ces enfants sont acceptés et intégrés petit à petit au sein du collège. Précisons qu'il s'agit là d'un collège où un dispositif particulier est mis en place pour accueillir les enfants du voyage, ce qui sensibilise fortement les enseignants à ces élèves.

En revanche, elle m'explique avoir été confrontée à des remarques lors de réunions d'équipe comme *« nous on n'a pas à savoir qu'ils vivent en caravane, qu'ils sont quinze, c'est pas notre problème »* ou bien elle explique que parfois les enseignants se donnent juste bonne conscience en proposant des alternatives, même si elles ne sont pas applicables par les familles.

8 L'entretien est retranscrit en annexe.

Le problème dans le comportement de ces enseignants vis-à-vis des enfants du voyage est que même s'ils ne montrent pas de différence d'attitude envers eux en classe, ils ne prennent pas en compte leur identité, sous prétexte de ne pas vouloir faire de différences entre leurs élèves, de vouloir mettre toute la classe sur un même plan. Cette façon de faire pourra selon la Provisoire adjointe, donner à ces élèves une perception défavorable de l'école puisqu'ils recevront sur le bulletin des remarques comme « manque de travail », « doit travailler davantage »... Alors que bien sûr, il n'est pas évident pour ces enfants d'être accompagnés dans leurs devoirs lorsqu'ils sont sur le terrain. Ils pourront alors se décourager facilement.

Des enseignants motivés et impliqués dans la scolarisation des enfants du voyage œuvrent pour une réussite et une intégration de ces enfants. C'est le cas de la directrice de l'école de Boves qui affirmait vouloir inscrire au projet d'école l'accueil des familles itinérantes au sein de l'école. On peut imaginer qu'elle mettra en place, avec l'équipe éducative, des actions visant à les intégrer, au sein des classes ordinaires et parmi leurs pairs. On trouve l'enseignant référent prenant en charge la classe d'enfants du voyage, qui est un enseignant impliqué et sensible vis-à-vis de cette population puisqu'il est « référent pour les missions auprès des publics itinérants » au niveau de l'académie d'Amiens.

Olivier Pagani est professeur des écoles à Mons-en-Baroeul, dans une CLIN⁹. Ces enseignants, forcément impliqués dans la scolarisation des migrants, s'investissent grandement dans l'intégration de ces enfants, le refus de la discrimination, la réussite scolaire... Ils travaillent au sein de dispositifs particuliers et ne se sont pas retrouvés là par hasard. Leur démarche témoigne d'une volonté de s'investir dans la cause des enfants de migrants.

La professeure de français que j'ai pu rencontrer au collège et avec qui j'ai réalisé un entretien¹⁰ affirme : « *Ce sont des heures que j'ai demandé parce que ça fait très longtemps que je m'intéresse au français langue étrangère. (...) Ce qui fait que j'ai 9h de classe type et j'ai 9-10h de FLE – FLS et je m'occupe aussi des enfants du voyage.* » Cette enseignante est candidate à la certification Français Langue Étrangère cette année.

Nous constatons que les enseignants sensibles à la scolarisation des enfants du voyage sont en possession de certifications, de titres. Au niveau des enseignants « ordinaires », la

9 Émission « Scolariser les enfants Roms », France Culture, 06.04.2013. Retranscrite en annexe

10 L'entretien est retranscrit en annexe.

Proviseure adjointe explique qu'il y a encore du chemin à faire.

II) Le mode de vie des familles : quel impact ?

1) Une discontinuité dans la scolarité

Au cours de l'enquête, j'ai pu remarquer que la discontinuité dans la scolarité est un problème pour l'intégration et la réussite scolaire des enfants.

Le voyage est effectivement un obstacle à une scolarité continue et efficace. Cependant, les familles auxquelles je me suis intéressée ne sont pas nomades. Que ce soit sur l'aire d'accueil de la commune de Boves ou à Abbeville, les familles stationnent sur le même terrain pendant une grande partie de l'année. On peut constater que pour la majorité des familles, elles s'établissent ici pour la moitié de l'année et l'été elles partent dans le sud de la France.

A l'école de Boves, les élèves ne sont plus à l'école dès la mi-avril. La chargée de mission du CASNAV m'explique que la plupart des familles sont déjà parties pour la période de l'été. Elles partent faire des cueillettes de fruits, les vendanges, ou autres.

Au collège d'Abbeville, lorsque je m'y suis rendue début avril, les élèves suivant les séances d'accompagnement aux cours du CNED (je détaillerai ce dispositif dans une dernière partie), ont déserté le collège. La professeure de français m'explique que « *Ah non non en ce moment le vendredi y a plus personne... Mais de toute manière là ça se raréfie* » au cours de l'entretien. Leur absence semble être une fatalité pour les professeurs et l'institution. On ne se bat plus pour faire venir les enfants à l'école ou au collège à partir du troisième trimestre. Remarquons que certains arrivent surement qu'en octobre ou novembre du fait de leur installation « tardive », l'année scolaire est dans ce cas considérablement écourtée.

J'ai également constaté lors d'une visite à une famille (cette rencontre sera détaillée dans la partie suivante) que Roman, collégien à Abbeville et issu d'une famille de voyageurs, accorde une très grande importance à sa famille, celle-ci allant jusqu'à ne pas fréquenter le collège en Juin. Il explique « *Mais en Juin je peux pas aller au collège, je dois aller voir mon grand-père. Il a besoin de moi alors je pars au sud.* » La réponse de sa mère « *Oui oui ça c'est d'accord* » montre d'autant plus l'importance de la famille sur l'école. Il n'est pas

question de ne pas assurer ses tâches auprès des membres de la famille. Dans cette même famille, la mère souhaitait que je dise à ses enfants de retourner au collège et dans le même temps je remarquais que ces enfants plus jeunes se sont pas à l'école mais en train de jouer avec les autres enfants. Je lui ai demandé pourquoi ils n'y étaient pas et elle m'a dit « *Oh je suis fatiguée de les emmener alors ce matin ils n'y sont pas allés. Mais c'est seulement ce matin, puis parce que c'est bientôt les vacances.* » Cette maman semble n'envoyer ses enfants à l'école que lorsque les circonstances l'arrangent. On remarque ici un phénomène de discontinuité scolaire à l'échelle de la semaine.

2) L'apprentissage du futur métier

L'apprentissage du futur métier est primordial pour les parents. Les femmes apprennent à leurs filles le métier de mère au foyer. La Provisoire adjointe du collège explique que les jeunes filles n'ont pas envie et de toute façon il n'est pas envisagé qu'elles travaillent, en tous les cas surtout pas à l'extérieur du cadre familial. Elles font les marchés vers 12 ans mais toujours avec des membres de leur famille. Sur le terrain elles apprennent à élever les enfants, à être une bonne épouse, à gérer la caravane, etc. Pour les garçons, vers l'âge de 12 ans également, le père commence à leur apprendre le métier qu'il exerce : « *il leur dit « passe moi le... » et du coup ils apprennent le nom des outils. Puis à partir de 14 ans ils commencent à accomplir des tâches et ils viennent quelque fois au collège. Mais à partir de 16 ans ça y est c'est parti.* »

Les finalités du collège sont difficiles à cerner pour les jeunes et leurs parents. Ils cherchent une utilité aux apprentissages et peinent à en trouver une. Leur vie est tracée et ils n'ont pas l'intention de la changer, en poursuivant leurs études dans le but d'exercer un nouveau métier par exemple. C'est ce qu'on peut observer au collège d'Abbeville en tout cas. De plus, le travail est souvent une affaire de famille. Pour certains parents, scolariser son enfant va être synonyme de « se priver de mains qui rapportent de l'argent ».

3) Une institution « trop rigide »

L'institution scolaire est également synonyme de règles à respecter, de cadre relativement rigide... Pour les enfants du voyage, il va parfois être difficile de s'adapter à ce système. En effet, sur le terrain, j'ai pu constater une autonomie des enfants dès leur plus jeune âge. La surveillance des enfants ne semble pas être le souci des parents, tous occupés à autre chose lors de ma visite.

« Quand on n'a pas été scolarisés pendant longtemps, on a beaucoup de mal à supporter une heure de cours, à supporter des contraintes horaires, à supporter le groupe bien sûr. (...) Puis les jeunes ont aussi besoin du respect d'un certain nombre de règles, si on les accepte au collège il faut aussi qu'ils acceptent qu'il y ait des règles. Pour Émilie par exemple il y a des choses qu'elle ne sait pas comme le tutoiement, le vouvoiement mais ça c'est pas un problème puisqu'elle ne sait pas. Mais par exemple ne pas courir dans les couloirs, ne pas téléphoner en classe... elle doit apprendre à respecter ce genre de règles. Il faut qu'elle apprenne à vivre dans une structure collective. », « Non, mais en même temps Teddy il est incapable d'être dans une structure comme ça. Le collègue n'est pas assez souple pour accompagner ces enfants là, y a ça aussi. »

Le fonctionnement d'un établissement scolaire apparaît « stricte », « sévère », « rigide » aux enfants du voyage. Pour s'intégrer au sein de la communauté scolaire, les enfants du voyage doivent se plier au fonctionnement du système, qui pourra les décourager et leur apporter un sentiment de mal-être.

4) Le rapport au temps

« L'itinérance est un mode de vie qui n'est pas obligatoirement synonyme de misère » (Clanet dit Lamanit, 2008). En effet, on constate des statuts socio-économiques variés parmi la communauté des gens du voyage. Cependant, les familles concernées dans mon enquête vivent toutes dans une plus ou moins grande précarité, ou autrement dit dans une forte incertitude de conserver ou récupérer une situation acceptable dans un avenir proche. Seuls quelques pères de famille travaillent parmi les familles d'Abbeville. Ils vivent principalement des aides sociales et de vente de métaux, « *on fait un peu de ferraille* » me dit un collégien.

La Provisoire adjointe nous explique au cours de l'entretien que pour ces familles vivant dans la précarité, il est impossible de se projeter dans l'avenir. Et elle ajoute « *et ça c'est vrai pour toute vie difficile* ». Par là on comprend que ce n'est pas une réalité propre aux gens du voyage mais que toute famille vivant dans la précarité, il est difficile voire impossible de se projeter vers l'avenir. Il y a une forte incertitude qui plane sur ces familles. Les familles sont demandeuses de réponses rapides, ainsi elles vont avoir du mal à voir en l'École une possibilité de vie meilleure, une chance de réussir. Par exemple, dans l'apprentissage de la lecture, il faut un certain temps pour constater les progrès d'un élève et

face à cela, les parents doivent faire preuve de patience et accepter le fait d'aller à l'École tous les jours sans pour autant rapporter une nouvelle compétence chaque jour. Il leur faut comprendre que l'apprentissage se fait sur le long terme, notion qu'il est difficile de percevoir pour les gens du voyage.

Olivier Pagani explique, dans le même sens que la Provisoire adjointe : « *Depuis que je travaille en CLIN je me rends bien compte que quand ça ne marche pas à l'école, ce n'est pas une question de rapport culturel à l'école, je pense que les situations de survie, les difficultés d'organisation des familles sont parmi les premières raisons.* »

Ainsi, nous comprenons que les conditions socio-économiques influencent le rapport au temps des familles et par conséquent leur rapport à l'École.

5) L'École doit s'adapter aux enfants

Nous avons constaté à travers cette partie que le système scolaire français et le mode de vie des gens du voyage présentent des désaccords sur certains points, engendrant une scolarité discontinue ou même une non-scolarisation.

Face à une institution trop rigide selon eux, une année scolaire qui ne correspond pas à leurs déplacements, les gens du voyage vont parfois préféré ne pas scolariser leurs enfants et leur apprendre leur futur métier au sein de la famille, par exemple.

Bien entendu, l'École n'accueille pas un seul type d'enfant mais une diversité d'élèves à profils variés. Ces élèves vont devoir faire des efforts pour s'approprier le fonctionnement de l'institution scolaire, mais l'École doit-elle transformer les enfants ?

Il nous semble évident que la réponse est « non ». Or, des remarques au cours de mon enquête ont pu laisser paraître ce sentiment chez certains interlocuteurs.

L'affirmation « *nous on n'a pas à savoir qu'ils vivent en caravane, qu'ils sont quinze, c'est pas notre problème* »¹¹ traduit chez cet enseignant un sentiment d'avoir face à lui des élèves standards dont les origines, les histoires, les conditions de vie n'ont pas à être prises en compte.

A travers différents textes de lois, de rapports sur l'École, nous constatons une volonté politique de rendre accessible à tous non seulement l'École mais également les apprentissages. Quelque soit l'origine, le handicap, le niveau scolaire des élèves, ils doivent

¹¹ Paroles rapportées par la Provisoire adjointe au cours de l'entretien.

avoir droit à l'instruction. Désormais, des textes comme la loi de 2005 indiquent que « l'École doit s'adapter aux enfants » et qu'à l'inverse ce n'est pas aux enfants de s'adapter à l'École.

En pratique, concernant les gens du voyage, des solutions peuvent être apportées. Par exemple, comme l'explique la Provisoire adjointe, on peut mettre en place des emplois du temps individualisés, correspondant davantage au rythme et aux capacités de l'élève. Ceci montre une volonté de la part de l'institution de s'adapter à l'élève. En revanche, les règles de vie collective sont des éléments que les enfants doivent s'appropriier et appliquer, quelque soit leur origine ou leur appartenance communautaire, et ce dans le but de construire un climat scolaire propice aux apprentissages et au vivre-ensemble.

III) La perception de l'École, du collège par les enfants.

1) Roman et Émilie

Lors de ma visite sur l'aire d'accueil d'Abbeville, j'ai pu rencontrer une famille dont deux des enfants sont inscrits au collège.

Roman, 14 ans en classe de cinquième et sa sœur Émilie, 13 ans en sixième. Ce sont les aînés d'une fratrie de cinq enfants, les trois derniers sont scolarisés dans les écoles maternelle et primaire de la ville. Les enfants vivent principalement avec leur mère, le père est d'après eux parti travailler. La famille s'organise ainsi dans l'espace de vie : elle possède deux caravanes : l'une pour vivre (relativement spacieuse et neuve), l'autre sert de chambre à Roman et Émilie. La mère m'expliquait qu'à partir d'un certain âge, les enfants dorment seuls dans une caravane lorsque c'est possible, les plus jeunes continuant de dormir dans la caravane principale, avec les parents.

Avant que je ne me rende sur le terrain, j'avais rencontré la Provisoire adjointe du collège qui m'a expliqué le cas de Roman et Émilie. Ces jeunes sont déposés devant le collège par d'autres parents vivant sur l'aire d'accueil. A plusieurs reprises, ils se sont enfuis avant de passer la grille du collège pour rentrer chez eux ou passer la journée dehors. Il était alors intéressant pour moi de comprendre les raisons les poussant à s'enfuir pour ne pas aller en classe. Je n'ai pas enregistré la conversation pour ne pas les gêner et qu'ils se sentent interrogés.

Nous nous sommes installés dans la caravane pour parler. Avant que les enfants n'arrivent,

je parlais avec la mère. Elle m'a demandé de dire aux enfants que j'étais là pour leur « faire la morale », pour leur dire de retourner au collège. En effet, la mère prétend ne plus savoir comment faire pour qu'ils aillent au collège.

Lorsque Roman et Émilie sont arrivés à la caravane, la mère était enthousiaste : *« Regardez qui est là, elle vient vous dire de retourner au collège. Écoutez maintenant »*. Prenant mon rôle au sérieux, j'ai essayé dans le même temps de comprendre les raisons de leurs absences. Roman avance qu'il ne veut pas aller au collège parce que *« c'est trop grand, je me perds alors j'arrive en retard en cours, des fois les profs veulent pas que je rentre. Alors comme je me sens pas bien là-bas j'y vais pas. »*, *« J'ai pas de copain non, je leur parle pas et on me parle pas alors je peux pas demander pour la salle »*. Émilie a d'autres raisons : *« On se moque de moi au collège, le matin quand j'arrive dans la classe j'enlève mon manteau tout ça et là ils rigolent, ils se moquent, ils disent que je suis allée pêcher »*. Les raisons avancées par ces collégiens relèvent de la souffrance des moqueries, d'une non-intégration dans le collège au sein du groupe d'élèves et au sein de la structure. Ils perçoivent le collège comme un lieu non rassurant, où les autres élèves sont contre eux et ne veulent pas les aider, voire les insultent, etc.

2) Une vision utilitariste de l'École

Les élèves suivant l'accompagnement aux cours du CNED dispensé par le collège ont, d'après l'enseignante responsable, un seul objectif : remplir les dossiers du CNED à temps et envoyer leurs travaux. Ils viennent quatre heures par semaine pour compléter les questions auxquelles ils ne parviennent pas à répondre, selon cette professeure. *« Le problème c'est qu'ils sont souvent pressés de faire les devoirs sans faire le livret d'abord . Comme si ce qui les intéressait surtout c'était de faire les devoirs mais le niveau de connaissances c'est mis de côté. »*

Ces élèves ont une vision du travail scolaire qui ne semble permettre que l'acquisition de connaissances approximatives et non-durables. Ils travaillent pour la note, pour les correcteurs de leurs travaux.

Voyons quel est l'impact de cette vision sur la réussite scolaire.

Selon la théorie de Deci et Ryan sur la motivation, il en existe deux types : la motivation intrinsèque et la motivation extrinsèque. On parle de motivation intrinsèque quand « l'action est conduite uniquement par l'intérêt et le plaisir que l'individu trouve à l'action,

sans attente de récompense externe » ; et de motivation extrinsèque lorsque « l'action est provoquée par une circonstance extérieure à l'individu (punition, récompense, pression sociale, obtention de l'approbation d'une tierce personne...) »¹²

Ici les élèves ont une motivation extrinsèque pour venir au collège et réaliser leurs travaux scolaires. Des études ont montré que les comportements intrinsèquement motivés font preuve de plus de créativité, et d'une meilleure concentration. En effet, en réalisant ses travaux scolaires, un élève motivé par des facteurs externes partage son attention entre la réalisation de la tâche proprement dite et le traitement d'informations qui lui sont extérieures (par exemple, estimation de la probabilité d'obtenir la récompense, réflexion sur ce qui arrivera en cas d'échec, attention portée au regard des autres etc...). A l'inverse, en situation de motivation intrinsèque, l'attention de l'élève est alors davantage focalisée sur l'activité elle-même.

3) Un hommage à l'école

A côté de ces élèves plutôt réfractaires à l'école, on trouve des élèves comme Anina, étudiante en Droit à la Sorbonne. Cette étudiante, interviewée dans l'émission Rue des écoles sur France Culture¹³, souhaite rendre hommage à l'École française « *Parce que tout simplement c'est grâce à l'École que j'ai pu intégrer aujourd'hui l'une des plus prestigieuses universités d'Europe donc bien sur que je tenais à rendre hommage à cette formidable institution qu'est l'École.* » Elle voit l'école comme une possibilité d'accéder à un métier prestigieux. Elle affirme avoir été soutenue par ses parents dans son parcours scolaire, tout comme ses sœurs. Selon elle, ce soutien, voire même cette pression « *Oui mes parents nous ont toujours soutenues et encouragées à faire des études et à être les meilleures possibles dans l'école* » a favorisé sa réussite.

IV) L'École et le collège vus par les parents

1) Des parents réfractaires à l'institution scolaire

12 Définitions traduites de l'anglais par Alain Battandier, d'après la théorie de Deci et Ryan.

13 Émission retranscrite en annexe.

- Vis-à-vis du collège, les parents éprouvent des craintes à plusieurs niveaux.

La Provisoire adjointe du collège explique que « *la grosse difficulté par rapport au collège c'est de faire venir les enfants, et de vaincre la peur des familles* ».

Elle explique que les parents ont différentes craintes : une peur directe pour leurs enfants (racket, vol, drogue...) ainsi que la peur de voir leurs enfants grandir et qu'ils s'éloignent de la communauté des gens du voyage en étant trop en contact avec des enfants gadjés, qu'ils prennent « un autre chemin ». Les parents doivent également faire confiance à une multiplicité d'enseignant au collège, contrairement à l'école primaire.

A l'école de Boves, un enseignant référent est affecté à la classe d'enfants du voyage, dans le but de gagner la confiance des parents. Il me semble clair qu'il sera difficile pour les parents de faire confiance à sept ou huit enseignants après avoir côtoyé un enseignant référent. L'écart entre l'école primaire et le collège est immense.

Ce problème de confiance a un impact sur la continuité de la scolarité entre le CM2 et la classe de sixième.

- Selon les parents, l'enseignement en école primaire n'est pas adapté à leurs besoins

Une telle variété de disciplines enseignées jugées inutiles va démotiver certains parents à scolariser leurs enfants. En effet, souhaitant que leur enfant apprenne à lire, écrire et compter rapidement, les autres disciplines vont apparaître comme superflues.

2) La méconnaissance du système scolaire par les parents

Les parents affirment que l'enseignement en primaire n'est pas adapté à leurs enfants. Or ces parents sont relativement souvent analphabètes ce qui démontre qu'ils n'ont pas été scolarisés. L'analphabétisme, défini comme l'incapacité complète à lire et à écrire, le plus souvent par manque d'apprentissage ; montre bien que les parents analphabètes n'ont pas fréquenté l'École ou seulement très peu.

3) Des parents investis dans la scolarité de leurs enfants

Anina, exemple d'une élève appartenant à la communauté des gens du voyage ayant un parcours scolaire exemplaire, parle de ses parents. « *Mes parents nous ont toujours*

soutenues et encouragées à faire des études et à être les meilleures possibles dans l'école. Tout simplement ils ont toujours privilégié nos études à tout le reste et mes sœurs aussi ont un très bon parcours scolaire. »

Cet exemple illustre l'importance de l'investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants. Ces parents n'ont pas présenté d'alternatives à leurs filles à côté de l'École, elles ont été encouragées à poursuivre des études longues. On constate chez ces parents une absence de craintes vis-à-vis de l'Institution et des autres élèves et ils ne craignent pas que leurs filles aspirent à un métier prestigieux, qui les fasse sortir de la communauté des gens du voyage, bien au contraire.

V) Des pistes pour améliorer la scolarisation des enfants du voyage.

1) Le choix de l'enseignement à distance

« L'inscription au CNED apparaît aux familles itinérantes, mais aussi sédentarisées, comme la solution répondant le mieux à leurs attentes, à la fois pour se conformer à la loi, mais également parce que cet enseignement à distance correspond réellement à l'autonomie et à la liberté de gérer son temps auxquelles sont profondément attachés les Voyageurs. » (Clanet dit Lamanit, 2008).

Elisabeth Clanet dit Lamanit nous explique ce dispositif dans son article intitulé « La scolarisation des enfants du voyage au Centre National d'Enseignement à Distance ». Le CNED a débuté son action en faveur des gens du voyage en 1991, en créant un poste spécifique pour la scolarisation des enfants de gens du voyage et Voyageurs, niveau collège. Elisabeth Clanet a secondé la titulaire de ce poste et elles ont, dans un premier temps, « procédé à un état des lieux des cours existant au CNED et essayé de les confronter avec les besoins de ces familles, en France, afin de répondre aux besoins les plus urgents de jeunes de 12 à 16 ans en grande difficulté » (Clanet dit Lamanit, 2008).

L'enseignement à distance est une alternative qui a rencontré et qui rencontre toujours un grand succès chez les gens du voyage. Ces chiffres relatant la fréquentation des cours de remise à niveau en témoignent : « Il y avait en 1995, à l'ouverture de ces cours, 46 inscrits. Ils étaient environ 3200 en 2006/07. » (Clanet dit Lamanit, 2008)

L'enseignement à distance présente des obstacles pour les familles de Voyageurs.

D'après Elisabeth Clanet dit Lamanit et les personnes interrogées, membres dans l'action mise en place à Abbeville, l'enseignement à distance n'est pas la solution pour instruire et éduquer tous les enfants du voyage. Notons que dans cette partie nous nous intéressons au collège.

Pour les enfants de familles réellement itinérantes la solution de l'enseignement à distance semble être la plus idéale dans le sens où de toute manière, le mode de vie de ces enfants ne permet pas la scolarisation dans un lieu donné. Dans la mesure où leurs parents ne sont souvent pas en mesure de leur apporter une instruction, il apparaît évident que l'enseignement à distance est la seule solution pour eux d'acquérir des connaissances. En revanche, les familles sédentarisées qui choisissent l'enseignement par le CNED pour leurs enfants à partir de la fin de l'école primaire sont confrontées à différents obstacles. Les enfants scolarisés au CNED doivent témoigner d'une grande capacité d'organisation pour que les apprentissages soient effectifs, d'une part d'un point de vue matériel (réception des cours,...) et d'autre part d'un point de vue d'organisation dans le temps (date de rendu des travaux, réception des cours à telle date...) De plus, le problème que soulèvent les membres du comité d'action d'Abbeville est que ces enfants scolarisés au CNED sont seuls face à leurs cours. Ils découvrent les notions en l'absence d'enseignant ou d'autres individus experts capables de leur faire découvrir les connaissances ou de les éclairer sur les points qui leur sont obscurs. En effet, les parents sont souvent en incapacité d'accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages puisqu'eux-mêmes ne maîtrisent pas les connaissances et compétences dont il est question.

2) Un dispositif d'accueil et d'accompagnement aux cours du CNED

La membre du CASNAV m'explique le dispositif mis en place par Elisabeth Clanet : les cours de remise à niveau (voir l'explication dans l'entretien avec la professeure de français et l'intervenante du CASNAV). A l'issue de ces cours, l'objectif est que les élèves poursuivent leur scolarité en classe de sixième « ordinaire ». Or, la réussite n'est pas celle que l'on attendait (voir les chiffres en témoignant dans l'entretien). Suite à ce constat, Elisabeth Clanet affirme : « Un accompagnement, au sein d'une structure scolaire et par des personnes qualifiées, est indispensable à l'intégration de ces jeunes au collège et plus généralement au sein de la communauté nationale. » (Clanet dit

Lamanit, 2008). A la rentrée scolaire 2005, une convention d'accueil a été établie pour que les écoles et collèges puissent accueillir ponctuellement des élèves inscrits au CNED (ces derniers ne peuvent être inscrits au collège du fait de l'impossibilité d'une double inscription). Le collège d'Abbeville a signé cette convention.

Le dispositif mis en place à Abbeville : Un groupe de travail en lien avec le schéma départemental concernant la scolarisation des enfants du voyage (plus particulièrement la scolarisation des collégiens) sur la commune d'Abbeville a été institué en 2009-2010.

Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- Accompagner et scolariser les élèves itinérants au sein du collège de secteur pour compléter l'enseignement à distance.

- Dissiper les craintes réciproques des familles itinérantes et de la communauté éducative.

- Contribuer à l'intégration partielle au collège des jeunes en leur permettant de découvrir la vie du collège.

- Intégrer les élèves dans certains cours correspondant à leur classe d'âge chaque fois que cela est possible, dans l'objectif d'arriver progressivement à une scolarisation pleine et entière.

- Lutter contre une certaine forme de décrochage scolaire, peu visible mais avérée, compte tenu de la faible proportion d'élèves itinérants qui passe le Brevet des collèges.

Nous constatons que ce dispositif a pour objectif une scolarisation au sein du collège à temps complet par la suite. Le but étant d'amener ces jeunes au collège après l'école primaire lorsque leur mode de vie le permet plutôt qu'ils suivent un enseignement à distance.

Voyons quelques chiffres : En 2010-2011, douze élèves sur vingt-deux inscrits au CNED ont fréquenté régulièrement le collège dans le cadre de la convention signée avec le CNED, à raison de 4h30 par semaine.

Les partenaires du travail de groupe ne sont pas réunis, les conséquences ont été significatives pour l'année 2011-2012 : aucun élève sur dix-neuf inscrits au CNED ne s'est présenté au collège, même si douze élèves ont été accueillis pour préparer et passer

l'examen de l'ASSR.

Cette année, en 2012-2013, quinze suivent les cours d'accompagnement au CNED, la plupart en cours de remise à niveau 2¹⁴.

L'efficacité de ce dispositif semble nuancé. Il est forcément bénéfique aux élèves qui le suivent car il est toujours mieux d'avoir un minimum de suivi plutôt que pas du tout. Cependant, le rapport au savoir des élèves ne semble pas encore favorable à une réussite scolaire et ne leur permet pas de construire de réels apprentissages et connaissances. En effet, comme nous l'avons vu auparavant, la recherche de réponses dans le but de compléter les devoirs et de les envoyer à temps ne suffit pas pour acquérir des savoirs.

Il semblerait que le temps d'accompagnement de ces élèves ne soit pas suffisant pour leur apprendre à construire leurs connaissances. Pour des jeunes non-lecteurs il est clair que 4h30 ne suffisent pas. Si ce dispositif semble efficace en termes d'intégration des jeunes au sein du collège, il est nécessaire de revoir les durées des séances d'accompagnement.

3) Une intégration au sein d'une classe ordinaire dès la première année de scolarisation ?

A l'école primaire de Boves, les acteurs ont choisi de scolariser les enfants du voyage au sein d'une classe spécifique.

En revanche Olivier Pagani, dans l'interview, explique que ses élèves provenant de différentes écoles se regroupent au sein de la CLIN à la journée. Ici, les élèves sont intégrés en classe ordinaire dès leur première année de scolarisation.

Les élèves scolarisés en CLIN et en classe ordinaire en alternance *« sont accompagnés vers l'apprentissage du français et vers une forme de scolarité que les élèves ne manient pas forcément au départ puisqu'ils viennent d'une autre culture scolaire et parfois de très très loin »*. Cet apprentissage est mené en parallèle d'un travail sur l'intégration au sein de l'École ordinaire.

Nous estimons, à la lumière de l'action menée à Boves que l'intégration des enfants du voyage et plus largement des enfants de migrants au sein d'une classe ordinaire dès la première année de scolarisation ne semble pas toujours adaptée. Je m'explique.

14 L'explication des niveaux est réalisée dans l'entretien avec la professeure de français.

Tout d'abord, il me semble que d'un point de vue des divers apprentissages, les élèves ne sont pas aptes à être scolarisés au sein d'un groupe d'élèves « ordinaires ». En effet, la maîtrise de la langue française pour commencer, est indispensable pour être en mesure de suivre des cours, sans être perdu. Il ne s'agit pas de ne travailler avec ces élèves uniquement l'apprentissage de la langue mais bien de prendre en compte leur degré de compréhension du français dans l'enseignement des autres disciplines. La classe d'accueil créée à Boves propose un accueil adapté aux besoins particuliers des élèves afin de permettre une inclusion en classe ordinaire par la suite. Les enfants du voyage ont tout à apprendre du fonctionnement de l'institution scolaire. En effet même dans le cas où ces élèves ont été scolarisés dans leur pays d'origine, il leur faut acquérir les modalités de fonctionnement de l'institution du pays d'accueil. Ceci passe par la compréhension et l'appropriation des règles de vie de classe, l'identification des attentes envers ces élèves,...

Les intervenants dans l'action de Boves expliquent qu' « une inclusion en classe ordinaire serait prématurée et inefficace et ne permettrait pas une progression significative des acquis des élèves, tant dans le domaine du savoir être que dans celui des apprentissages de base. »

Ensuite, on doit également prendre en compte le ressenti des enfants vis-à-vis de l'école. En intégrant ces élèves au sein de classes ordinaires dès le début de leur scolarité on risque de les amener vers un sentiment de mal-être. En effet, il me semble qu'un élève ne maîtrisant pas la langue ni les codes de l'École ne pourra s'intégrer facilement au sein du groupe. En lui enseignant les apprentissages nécessaires à une intégration, on gagne la confiance de l'enfant. Par la suite, ce dernier poursuivra peut-être une scolarité plus continue, avec moins de réticences, et par conséquent on favorisera ses chances de réussite.

Enfin, à l'école de Boves, les intervenants expliquent avoir gagné la confiance des parents en scolarisant leurs enfants entre eux, avec un maître référent. Les parents sont rassurés de savoir leurs enfants en présence d'enfants qu'ils connaissent déjà, tous vivant sur le même terrain. Ils ne craignent pas l'action des autres élèves sur leurs enfants. Vis-à-vis de l'enseignant, ils lui accordent confiance plus rapidement puisqu'ils sont rassurés de savoir

que ce maître et là uniquement pour leurs enfants. Un lien est établi entre les parents et l'enseignant, ceci favorisant la réussite scolaire de l'enfant.

Même si on considère qu'il est davantage profitable aux enfants du voyage d'être scolarisé en premier lieu dans une classe spécifique, il est nécessaire d'inclure ponctuellement les élèves en classe ordinaire. Cependant, comme l'indiquent les membres de l'action à l'école de Boves, il faut prendre en compte les progrès de l'élève et faire un point sur ses acquisitions pour que cette inclusion soit efficace.

Il est important d'intégrer les enfants du voyage au sein de la communauté scolaire en les faisant participer aux activités de l'école : rédaction d'articles dans le journal de l'école, participation à la chorale de l'école... En somme la classe des enfants du voyage est intégrée au sein de l'école, les différences résident uniquement dans les pratiques pédagogiques employées par l'enseignant, au sein de la classe.

4) Des outils appropriés

Le CASNAV d'Amiens a créé un cahier à destination des élèves des écoles primaires et maternelles : « Mon livret d'école ». Celui-ci, accessible aux enfants comme aux parents (lecteurs, bien entendu) permet d'établir une liaison entre l'enfant, la famille et les enseignants qui suivent l'enfant dans sa scolarité¹⁵. On y trouve des informations sur l'élève (les écoles fréquentées,...), les tableaux récapitulant les compétences de l'enfant.

Tout dans ce livret est adapté aux familles : les compétences sont décrites de manière très explicites avec des cases à cocher en fonction de l'acquisition ou non de la compétence : non pris en compte, non acquis, en cours d'acquisition, à renforcer, acquis. Par exemple, on trouve

Nombres de 0 à 9 :	
- je connais la suite des nombres	<input type="checkbox"/>
- je sais les coder	<input type="checkbox"/>
- je sais les lire	<input type="checkbox"/>
- je sais les écrire	<input type="checkbox"/>
- je sais les comparer	<input type="checkbox"/>

Les disciplines ont des appellations simplifiées etc.

Ce genre d'outil permet de considérer les parents comme des partenaires dans la scolarité

¹⁵ En annexe, l'introduction expliquant aux différents acteurs le but de ce livret.

de leur enfant, en les impliquant dans les apprentissages sans qu'ils ne rencontrent de barrières causées par une incompréhension du jargon de l'École.

Une méthode de lecture pour les enfants du voyage a été conçue par la Commission européenne : « Angelo, Laura, Dalila, Jonas... et les autres ».

Elle est plus particulièrement destinée aux enfants les plus itinérants. L'idée est de responsabiliser l'enfant en lui offrant une méthode presque complète pour qu'il puisse apprendre à lire. Les histoires proposées permettent aux enfants de se reconnaître en elles. Il s'agit d'une famille de voyageurs, l'enfant pourra découvrir leurs vies à travers des éléments et événements de la vie quotidienne lui faisant écho.

Conclusion

Dans le cadre de ce mémoire nous avons pu réfléchir à l'état de la situation en matière de scolarisation des enfants du voyage.

Nous avons tenté d'établir une liste de facteurs intervenant dans le processus de scolarisation de ces enfants à partir d'hypothèses basées sur des lectures.

Tout d'abord nous nous sommes intéressés au rôle de l'institution scolaire et de la société. Après avoir pris connaissance des obligations d'accueil, d'intégration,... des enfants du voyage, nous les avons tenté d'analyser leur mise en pratique. Dans les faits, les écoles respectent leur obligation de scolariser tous les enfants, quelque soit leur origine. Mais en pratique, même si ces enfants sont inscrits dans l'école, ils ne sont pas systématiquement intégrés et ne tirent pas toujours profit des enseignements, les pédagogies utilisées ne semblant pas entrer en accord avec leur mode de vie et leur culture (utilisation abondante de l'écrit, multiplicité des disciplines enseignées...) Les écoles n'offrent pas toutes les mêmes dispositions d'accueil et d'intégration des enfants du voyage, nous avons vu que les municipalités jouent un rôle important dans le processus de scolarisation en étant plus ou moins investies dans ce domaine.

Ensuite, à travers l'étude du mode de vie des familles nous avons pu constater différents éléments à prendre en compte dans la scolarisation des enfants du voyage. La discontinuité scolaire fréquente, la vision de l'avenir (l'apprentissage du futur métier, une projection vers l'avenir impossible), la difficulté à se plier à l'institution « trop rigide » sont autant d'obstacles à la scolarisation régulière des enfants et des jeunes.

De ces observations nous avons pu retirer la conclusion suivante : même si l'institution scolaire accueille et intègre les enfants du voyage au sein de ses établissements, les pratiques mises en œuvre en son sein ne sont pas forcément adaptées aux gens du voyage. Il est nécessaire, notamment pour les enseignants de sortir de l'idée selon laquelle « l'enfant doit s'adapter à l'École » pour aller vers « une École qui doit s'adapter aux enfants ».

La vision de l'École et plus particulièrement du collège par les enfants a été étudiée, nous pouvons noter que le rapport à l'école des enfants du voyage n'est pas favorable à la réussite scolaire, à cause d'une vision trop utilitariste des cours dispensés.

Les élèves et leurs parents ont toujours des craintes vis-à-vis de l'institution scolaire et sont ainsi dans l'incapacité de faire confiance aux enseignants, ils préfèrent donc parfois ne pas envoyer leurs enfants à l'école plutôt que de devoir surmonter leurs craintes. Les actions des associations doivent continuer à œuvrer pour une amélioration de la relation

entre les parents et les membres de la communauté éducative.

A la lumière de ces éléments, nous pouvons dire qu'au niveau théorique la scolarisation des enfants du voyage est possible et prévue dans les textes. Cependant, dans leur mise en pratique on trouve encore des changements à apporter comme la perception de ces enfants par certains enseignants, l'adaptation de l'institution à ces élèves,...

Il nous semble important de réfléchir au cas par cas lors de l'orientation des enfants du voyage au début de leur scolarisation dans le pays d'accueil, pour savoir si une intégration au sein d'une classe ordinaire leur est profitable dès leur arrivée, ou non.

La piste explorée de l'accompagnement des cours du CNED au sein d'une structure semble profitable aux élèves, cependant elle doit être renforcée et un travail doit être mené dans le but de faire évoluer le rapport à l'école de ces élèves.

Bibliographie

- « Accueillir et scolariser les enfants des gens du voyage dans le Morbihan. Rédigé par des enseignants chargés de mission du département du Morbihan, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale, Coordinateur de la mission « Scolarisation des enfants du voyage », » 2010.
- ALVISET R. et REPAIRE V., 2003, *Les enfants tsiganes à l'école : le défi d'une intégration*, Défis éducatifs et droits de l'homme/ Educational Challenges and Human Rights.
- BRUGGEMAN D., 2003, Des enseignants et des enfants tsiganes en camion-école : description d'un ordinaire scolaire méconnu, *Le Télémaque*, n°24, p.111 à 126.
- CLANET DIT LAMANIT E., 2008, La scolarisation des enfants du voyage au Centre national d'enseignement à distance, *Distances et savoirs*, Hors série 2008.
- Sous la direction de COLNOT C., 1999-2000 *Accueillir et scolariser les enfants tsiganes et voyageurs en classe ordinaire, document d'accueil*, CEFISEM de Nancy.
- DECI E., RYAN R., 2000, Self-Determination Theory and the Facilitation of Intrinsic Motivation, Social Development, and Well-Being, *American Psychologist*.
- DECROIX C., GIRAUDEAU H., 1998, Scolariser des enfants gitans : une interrogation pour le système, *Ville École Intégration*, n°115.
- FAURE P., 2004, Population gitane et cadre scolaire, *Ethnologie française*, Vol.34, p.509 à 516.
- La scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs, 1986, Commission des Communautés européennes, Série « Documents ».
- LAURENT-FAHIER A., 1991, Les tsiganes et l'école, *Le nouvel éducateur*, n°227.
- LIEGEOIS J-P., 1990, *La scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs : recherche-action et coordination*, « Rapport d'une Université d'été organisée par le Centre de recherches gens du voyage pour la Commission des Communautés européennes et le Ministère français de l'Education nationale à Carcassonne du 5 au 12 juillet 1989; publié par le Centre départemental de Documentation pédagogique de l'Aude ».
- LIEGEOIS J-P., 1997, *Minorité et scolarité : le parcours tsigane*, Centre de recherches gens du voyage CRDP Midi-Pyrénées.
- LIÉGEOIS J-P., 2007, *Roms en Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.
- LIÉGEOIS J-P., 2009, « L'éducation des enfants Roms en Europe, Le contexte de la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec (2009)4 du Comité des Ministres aux États membres sur l'éducation des Roms et des Gens du voyage en Europe, Conseil de

l'Europe ».

- LLORET S., 2011, Utiliser la langue et la culture gitanes dans la scolarisation, *Cahiers pédagogiques* « A l'école avec les élèves Roms, tziganes et voyageurs », Hors série n°21.
- MEUNIER O., 2009, Processus identitaires et scolarisation des Roms dans le contexte européen, *Revue internationale de sociologie*, vol.19, n°1, pp.1-22.
- PINNA B., TOUAHMIA K., 1998, *Tsiganes et gens du voyage : du terrain à l'école*. « Journées de l'intégration, 8-10 avril 1997 à Clermont-Ferrand », CRDP d'Auvergne (Documents, actes et rapports pour l'éducation).
- REYNIERS A., 2002, La population dont on parle : caractéristiques, rapport à l'école, *Ville-École-Intégration*, hors série n° 4.
- SIRIES M-F, 1991, Itinéraire d'une enseignante en milieu tzigane, *Perspectives documentaires en éducation*, n°22, Institut National de Recherche Pédagogique.
- « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs », Circulaire n°2012-142 du 2-10-2012, parue au BO n°37 du 11 octobre 2012.
- « Missions et organisation des centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) », Circulaire n°2002-101 du 25 avril 2002.

Annexe 1 : Entretien avec une Provisseure adjointe et une intervenante du

CASNAV

(Mes interventions sont indiquées en italique.)

Quel est votre ressenti par rapport à l'accueil des enfants du voyage au collège ?

Provisseure adjointe : La grosse difficulté par rapport au collège c'est de faire venir les enfants, et de vaincre la peur des familles. J'ai un exemple précis : une élève qui était orientée en classe ULIS [Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire] (c'est un dispositif particulier avec 10 élèves), ne venait pas. J'ai demandé à la maman de la rencontrer, on s'est vues plus d'une heure pour expliquer, j'ai fait visiter le collège, j'ai montré... Le fait que je connaisse des cousins ça a pu aider aussi. Finalement sa fille est ravie de pouvoir venir au collège tous les jours, elle a fait d'énormes progrès, c'est la deuxième année et ça se passe très bien. La difficulté ça va être d'aller à la piscine maintenant, encore que l'an dernier elle a pu y aller un peu et c'est surtout les voyages à l'extérieur qui posent problème. C'est-à-dire que la maman n'a pas encore suffisamment confiance pour autoriser sa fille à aller à Paris ou en Angleterre.

Sa fille est demandeuse ?

Provisseure adjointe : Bien sur. Cette maman est fière de voir que sa fille peut réussir car elle s'en sort bien en ULIS. On a fait un bilan sur le PPS [projet personnel de scolarisation] il n'y a pas longtemps, elle est venue et elle était ravie de voir que sa fille avait des « félicitations ». C'est une fierté parce qu'il y a toujours la peur de l'échec en collège. On va se cacher sous des prétextes fallacieux qui vont être de dire « moi mes enfants je les aime donc je les mets pas au collège. Ils vont être drogués, violés, racketés au collège et il n'est pas question qu'on les envoie là-bas. » Ça cache deux choses : d'une part, ça cache la peur de l'autre, la peur d'une autre culture, la peur d'un système qui est rigide. Puis ça cache aussi la peur du fait que les enfants grandissent, ils sont adolescents et le collège est le lieu de l'adolescence. Pour eux c'est difficile à supporter parce qu'il faut surtout pas qu'ils soient en contact avec trop de gadjs... Ils s'éloignent d'un mode de vie.

Pour vous la crainte des parents est plus importante vis-à-vis du collège que vis-à-vis de l'école primaire ?

Provisseure adjointe : C'est évident. Parce que l'école c'est l'école de la IIIème République. Ça pose pas de problème parce qu'il y a une relation unique donc c'est plus facile de faire confiance. Et puis l'école ça sert à lire, écrire, compter. On vient pas à l'école pour devenir citoyen, pas pour avoir un travail, pas pour vivre avec d'autres. On vient à l'école parce que c'est une obligation et aussi parce qu'on apprend à lire, à écrire, à compter et ça c'est utile.

Membre du CASNAV : J'y mettrais une toute petite réserve en disant qu'il s'agit là de voyageurs qui sont sédentarisés ou semi-sédentarisés. Parce que pour les itinérants en revanche l'inclusion à l'école primaire est quand même plus difficile. Quand ils arrivent au milieu de l'année, dans une classe de vingt-huit, qu'ils ont 10 ans et qu'ils ne savent pas lire, pas écrire, là l'accueil est beaucoup moins évident.

Provisseure adjointe : Là je ne parle pas de l'accueil, je parle de l'état d'esprit des parents.

Membre du CASNAV : Oui mais je veux dire que pour les parents itinérants c'est plus difficile.

Proviseure adjointe : Pour moi l'esprit des parents c'est : l'école c'est important. C'est une attente utilitaire et à court terme. Par contre c'est très compliqué pour les enfants, il y a encore beaucoup de discrimination. Alors là c'est autre chose mais ça c'est du côté des adultes et de l'institution.

Un truc qui m'avait frappé quand je travaillais au CASNAV c'est que pour eux tout doit être fait dans l'instant présent, on a du mal à se projeter dans l'avenir. Comme la vie est difficile on a du mal à se projeter, et ça c'est vrai pour toute vie difficile. Du coup, il faut que les choses soient dans l'instant, par exemple j'avais aidé à scolariser un enfant qui avait 10 ans, qui n'avait pas du tout été scolarisé avant. Les enseignants me téléphonaient en me disant « c'est une catastrophe il n'est jamais allé à l'école et il vient chez nous », je leur ai répondu « c'est super c'est la seule chance qu'il aura de pouvoir être scolarisé, d'apprendre à lire... » Pour eux ça avait été très compliqué. On avait commencé à faire un emploi du temps individualisé : le matin il allait avec les CP, l'après-midi il faisait de l'écriture avec les CE1, enfin voilà. Pour les enseignants ça voulait dire un autre fonctionnement, quelque chose qui bousculait un petit peu les habitudes, qui était un peu compliqué. Et c'est toujours difficile ! Moi ici quand je fais des emplois du temps individualisés, au départ les CPE ne comprenaient absolument pas qu'on pouvait travailler comme ça.

Par exemple tout à l'heure j'ai eu un enfant qui allait mal, qui sort de classe-relai. Je lui ai dit « je veux voir avec toi où tu peux aller, où tu ne peux pas aller, et qu'on tienne un contrat ». C'est une institution tellement rigide que la souplesse c'est pas... Voilà. Donc l'histoire du présent, à C. les femmes elles voulaient toutes maigrir sur le terrain de J., et c'était « on se fait poser un anneau gastrique parce qu'au moins c'est efficace, c'est tout de suite » C'est au présent, sans forcément voir les conséquences à long terme mais « on a besoin d'une réponse rapide ».

Et évidemment l'école, apprendre à lire ça se fait pas du jour au lendemain.

Face à ça avez-vous constaté des abandons ? Des parents qui se disent « bon ça n'avance pas... » ?

Proviseure adjointe : Par exemple Roman et Émilie ce sont deux enfants qui sont arrivés là cette année par le dispositif enfants du voyage. Le CASNAV nous avait dit « ils ont été scolarisés complètement l'année dernière donc ils peuvent l'être complètement ». Je me suis dit bonne aubaine, si les cousins le sont complètement peut-être que d'autres le seront aussi et ils se diront peut-être qu'au collège on peut y être sans forcément être malheureux. Il n'empêche que c'est quand même difficile, ils sont gentils quand ils sont là y a pas de problème mais ils font tout pour esquiver. Mais parfois je ne peux que les comprendre, malheureusement. Quand on n'a pas été scolarisés pendant longtemps, on a beaucoup de mal à supporter une heure de cours, à supporter des contraintes horaires, à supporter le groupe bien sûr.

Et au niveau des enseignants dans l'établissement ?

Proviseure adjointe : Euh les mentalités avancent, je pense qu'il y a une indifférence ordinaire et que petit à petit ça avance et qu'ils apprennent, ça se construit. Après je pense qu'il ne faut pas être angélique ça marche par petits pas. Puis les jeunes ont aussi besoin du respect d'un certain nombre de règles, si on les accepte au collège il faut aussi qu'ils

acceptent qu'il y ait des règles. Pour Émilie par exemple il y a des choses qu'elle ne sait pas comme le tutoiement, le vouvoiement mais ça c'est pas un problème puisqu'elle ne sait pas. Mais par exemple ne pas courir dans les couloirs, ne pas téléphoner en classe... elle doit apprendre à respecter ce genre de règles. Il faut qu'elle apprenne à vivre dans une structure collective.

Membre du CASNAV : Ça leur permet de garder une singularité aussi parce qu'il y a quand même une peur de l'assimilation. Ils sont très attachés à leur culture, à leur mode de vie et à leurs différences entre eux et les autres, eux et les gadjés.

Proviseure adjointe : Et puis c'est quand même un milieu réactionnaire, là encore y a pas d'angélisme à avoir. Les filles elles sont programmées pour nettoyer la caravane, élever les enfants et de toute façon il est hors de question qu'elles aient un travail à l'extérieur, qu'elles aient une autonomie. Les gamines ici elles font beaucoup les marchés mais dans le cadre de la famille, il ne serait pas question qu'elles aillent travailler à l'extérieur. Et les filles sont tellement programmées qu'elles n'en ont pas envie. Elles ont envie d'avoir vite un mari et des enfants, et voilà. Comme je disais tout à l'heure l'école c'est le lieu de l'adolescence mais pour eux il n'y a pas d'adolescence. On est enfant, on fait ce qu'on veut et puis on n'est pas adolescent à aller à l'école, on va vite devenir adulte, apprendre à travailler avec papa pour les garçons à partir de 10-12 ans. On observe, on apprend le nom des appareils... Il m'expliquait ça Mr T., à 12 ans il leur dit « passe moi le... » et du coup ils apprennent le nom des outils. Puis à partir de 14 ans ils commencent à accomplir des tâches et ils viennent quelque fois au collège. Mais à partir de 16 ans ça y est c'est parti. S. on ne le voit plus, T. c'est un gamin qu'on a eu en bibliothèque de rue il y a 5 ou 6 ans donc on l'a vu grandir. Il faisait vraiment ce qu'il voulait, où il voulait et puis maintenant il va aller bosser avec son père. A un moment donné on ne peut aider que les gens qui ont envie aussi.

Membre du CASNAV : Teddy il n'est pas inscrit ? Ils n'ont pas apporté les papiers ?

Proviseure adjointe : Non, mais en même temps Teddy il est incapable d'être dans une structure comme ça. Le collège n'est pas assez souple pour accompagner ces enfants là, y a ça aussi.

Alors sinon, on a beaucoup d'enfants du voyage qui sont en SEGPA [Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté]. Ça va être abandonné petit à petit vu la difficulté d'orienter les élèves vers les SEGPA aujourd'hui. Mais finalement la SEGPA c'est une structure qui peut rassurer car ça reproduit plus l'école primaire. Il y a un interlocuteur, c'est un enseignant référent, il y a des choses pratiques... Mais c'est pour les élèves en grande difficulté seulement bien sur. Ce que je veux dire c'est que les parents, à la limite aimeraient bien que les enfants aillent à l'école primaire puis qu'ils aillent en SEGPA après, parce que ça les rassure.

Alors par rapport aux enseignants. Moi j'ai par exemple un enseignant qui dit que quand on est enseignant dans sa classe on n'a pas à se préoccuper de ce que vivent les enfants à l'extérieur. Donc il a un élève, point. Et pas une personne.

Quand j'avais fait un peu de formation à l'IUFM la première intervention c'était « mais Madame vous dites que l'école doit s'adapter aux enfants et moi je pense que les enfants ont à s'adapter à l'école ».

Membre du CASNAV : Il n'a pas lu le rapport de 2009 « l'école de l'inclusion » ?

Provisseure adjointe : C'était avant. (rires) Du coup on avait discuté parce que c'est assez terrible que des jeunes qui sont à l'IUFM puissent au bout de deux ans avoir ce discours. Ici on est dans un collège en zone urbaine sensible où les enfants sont en souffrance et il y a beaucoup d'enseignants, qui disent ça aussi pour se protéger, mais qui disent « nous on n'a pas à savoir qu'ils vivent en caravane, qu'ils sont quinze, c'est pas notre problème ». Alors l'enseignant gère la compétence, c'est tout. Mais il gère pas, il dit que l'élève ne travaille pas suffisamment et en conseil de classe on peut entendre « doit travailler davantage, manque de travail », sans faire aucune différence.

Donc c'est pas tout le monde, mais parfois on est confrontés à ce genre de remarques. Et dans une classe en collège, comme il y a cinq ou six intervenants, ou sept ou huit professeurs différents, comme eux mêmes ont été des bons élèves et qu'ils ont du mal à voir la difficulté ou qu'ils n'imaginent même pas qu'on peut vivre ça...

Là j'ai un enfant en grande grande difficulté, ses professeurs pensaient qu'il était hyperactif parce qu'il était précoce. Je leur ai dit qu'il avait déjà été testé en primaire, qu'il n'était pas précoce mais ils voulaient qu'il repasse le test. A un moment donné je leur ai dit « mais si on fait le test, qu'il est précoce, qu'est-ce-qu'on fait ? » Ils m'ont répondu « Ah mais il y a une classe pour précoce à A. ». Oui, il habite en face du collège, sa maman est au RSA, on fait quoi ? Qu'est-ce-que ça amènera de plus ? Et ils me disent « mais la maman peut déménager ». En effet, au RSA, elle peut changer de ville, déménager etc. « Mais madame l'injustice sociale n'est pas une fatalité ! » En fait ils se disent « nous on a dit qu'il était précoce, on lui propose un autre collège, on a fait notre boulot. S'ils ne le font pas c'est la faute des services sociaux, etc mais c'est pas nous ». Ils ont bonne conscience. Face à ce genre de réactions parfois c'est sur que pour les parents c'est compliqué. Ici dans cet établissement je passe mon temps à faire le tampon, à dire « n'envoyez pas l'avis d'absence,... »

Annexe 2 : Entretien avec une professeur de français et une intervenante du CASNAV

(L'entretien débute au cours d'une conversation informelle. Mes interventions sont indiquées en italique.)

Professeure de Français : Pour ceux que j'ai vu et qui étaient réellement, disons concernés par leur apprentissage c'était le niveau de remise à niveau 2. Depuis le début j'ai le même petit noyau d'élèves et les plus assidus c'étaient les frères et sœurs M. C'est les seuls qui sont toujours venus avec leur cahier et leur livret et qui ont fait le travail. Surtout la fille qui était vraiment impliquée.

Après ils ont tous envoyé leurs devoirs, c'est la raison pour laquelle je ne les vois plus, les dix devoirs qui entraient dans la remise à niveau 2 ont été envoyés à la correction.

Le problème c'est qu'ils sont souvent pressés de faire les devoirs sans faire le livret d'abord. Comme si ce qui les intéressait surtout c'était de faire les devoirs mais le niveau de connaissances c'est mis de côté. Encore la sœur ça va on voit qu'elle a fourni beaucoup d'efforts mais les autres viennent surtout chercher des réponses, ils ne viennent pas chercher la connaissance ils viennent chercher les réponses aux questions pour remplir le dossier.

Membre du CASNAV : Ce dispositif de CNED, voilà comment ça se passe. Elisabeth Clanet a mis en place ce dispositif pour palier à la non-fréquentation du collège. Donc elle a proposé que les collégiens s'inscrivent au CNED, dans le cadre de l'obligation scolaire, l'obligation d'instruction. Très vite elle s'est aperçue que des élèves qui entraient en sixième n'avaient souvent pas le niveau. Elle a mis en place très vite des cours de remise à niveau, parce qu'on ne peut pas, au-dessus de 12 ans, inscrire un élève en primaire. Alors il y a trois niveaux : des cours de remise à niveau sixième qui sont destinés aux élèves de 12 à 14 ans : 6ème remise à niveau 1 qui est un cours d'alphabétisation, 6ème remise à niveau 2 qui correspond à peu près au cycle 2 et la 6ème remise à niveau 3 qui correspond au cycle 3.

L'idéal est qu'à l'issue de ça ils passent en sixième classe ordinaire. Or c'est pas du tout ce qui se passe. Quand ils ont 14 ans on ne peut plus les mettre dans des classes qui s'appellent remise à niveau 6ème. Donc ils sont mis dans des classes qui s'appellent « classes à objectifs personnalisés » et qui dans les contenus correspondent à peu près à la préparation au CFG.

En gros, j'ai pas les derniers chiffres, mais il y avait 7500 élèves voyageurs inscrits au CNED. Dont 500 en primaire, il en reste 7000 dans le secondaire, sachant qu'on ne dépasse pas la troisième. Pour te donner une idée il y avait 47% des élèves qui était inscrit dans une classe de remise à niveau sixième, seulement 13% inscrit dans une classe ordinaire. L'an dernier il y en a 14 qui se sont présentés au Brevet des collèges, au niveau national.

Donc l'efficacité des cours du CNED est quand même très relative.

C'est pour ça qu'il est absolument nécessaire d'accompagner ces élèves. Il y a des conventions, le collège a signé une convention avec le CNED pour accueillir les élèves car ils ne sont pas inscrits au collège, ils sont inscrits au CNED et accueillis par l'établissement dans le cadre de la convention. Tout ça pour des histoires d'assurance, etc. Voilà c'est dans ce cadre que les élèves sont accueillis ici.

Le dispositif ici existe depuis trois ans. Le but du jeu c'est de leur apporter une aide pour, pas seulement envoyer les devoirs, mais travailler en autonomie.

La première année c'était une prof de français qui accueillait ces élèves et elle était complètement sur autre chose, elle ne s'est pas occupée des cours du CNED, parce qu'une association s'occupait des cours du CNED entre autres, elle faisait passer l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière par exemple, donc les familles elles disaient « non non les cours c'est l'association » donc tu vois il a fallu qu'on remette en place, qu'on recadre et tout ça pour la convention avec le CNED : elle ne dit pas que c'est une association qui fait les cours mais bien les profs du collège.

En général quand ils sont en 6ème en classe ordinaire souvent la première année ils la redoublent et puis on les repasse en 6ème remise à niveau 3 l'année suivante. Et puis on assiste à une dégringolade, à des enfants qui renvoient les devoirs parce qu'il faut renvoyer les devoirs. Parce qu'en réalité il n'y a PAS de suivi. Sauf les quatre heures ici.

Ils viennent 4h par semaine suivant le dispositif ?

Professeure de français : Oui c'est 2h le lundi et 2h le vendredi.
Donc depuis le début sauf neige ou cas de force majeure on a toujours eu du monde.

Membre du CASNAV : Sauf aujourd'hui !

Professeure de français : Ah non non en ce moment le vendredi y a plus personne... Mais de toute manière là ça se raréfie. On a deux garçons un peu plus âgés qui viennent, ils sont venus lundis, ils ont bien travaillé. Alors, ils viennent les mains dans les poches hein.

(elles parlent entre elles)

Alors vous, vous êtes professeur de français dans le collège ?

Professeur de français : Oui. Ce sont des heures que j'ai demandé parce que ça fait très longtemps que je m'intéresse au français langue étrangère. J'ai fait un petit peu d'alphabétisation avant même d'être prof parce que c'est vraiment quelque chose qui me tenait à cœur. J'ai passé le CAPES de français, là j'ai deux classes de cinquième et ça fait quand même deux ans que j'avais dit à ma principale adjointe que je serais intéressée par cette formation de français langue étrangère, par la certification. Malheureusement l'année dernière pour une question de nombre d'heures attribuées c'est pas moi qui ai eu les heures de FLS (français langue seconde) mais un collègue à qui il manquait des heures, qui n'avait rien demandé, mais qui s'est retrouvé à les faire et qui a eu la certification. Et donc j'ai rempli cette année et heureusement cette année j'ai eu ces heures. Ce qui fait que j'ai 9h de classe type et j'ai 9-10h de FLE – FLS et je m'occupe aussi des enfants du voyage.

Les cours du CNED concernent quelles disciplines ?

Professeure de français : Moi je m'occupe que du français, je fais un peu de maths éventuellement puis de l'éducation civique.

Et ils n'ont pas d'autres cours au sein du collège qu'avec vous ?

Professeure de français : Non. Ils ont moi puis d'autres collègues du secrétariat qui veulent

bien me donner un coup de main pendant les séances, ils font le programme de maths avec eux quand même !

La difficulté c'est qu'on ne sait jamais trop à l'avance combien on va avoir d'enfants. Donc là c'est vrai qu'il y a moins de suspens parce qu'on sait que de toute façon on n'aura pas grand monde. Mais surtout au début, c'était toujours la surprise. On se tenait prêts à deux ou trois à voir apparaître un groupe d'élèves : on ne savait pas du tout combien ils allaient être et quels allaient être leurs besoins évidemment, puisque quelque fois eux-mêmes ne le savent pas.

Donc c'est un peu compliqué.

Annexe 3 : Émission Rue des écoles (France culture) 06.04.2013 « Scolariser les enfants Roms »

« Plusieurs intervenants pour évoquer la question de la scolarisation des enfants Roms, soit dans notre studio ou au téléphone. »

- Anina, jeune étudiante Rom de 22 ans, auteur d'un livre témoignage "*Je suis tzigane et je le reste - des camps de réfugiés Roms jusqu'à la Sorbonne*" - Livre écrit avec Frédéric Veille (City Éditions, mars 2013)
- Régis Guyon, Professeur d'Histoire, Responsable du département Ville-École-Intégration, rédacteur en Chef de la Revue "Diversité" du SCERN-CNDP-CRDP.
- Olivier Pagani, Professeur des écoles en classe CLIN (Classe d'Initiation) à Mons-en-Baroeul
- Jacqueline de Lafontaine, ancienne institutrice d'Anina en classe primaire à Bourg-en-Bresse.

Journaliste : *Aujourd'hui la scolarisation des enfants Roms. Nous en parlons avec un enseignant, un chercheur et une étudiante Rom qui nous racontera son parcours scolaire, en France. (...)*

Tous les chercheurs le disent : l'École française peine à intégrer. Quelque soit la minorité concernée. Depuis le milieu des années 70 déjà s'est posée la question de la scolarisation des enfants de migrants. La scolarisation des enfants Roms, plus récente, a posé de nouvelles questions, ce public vivant dans des conditions encore plus précaires, plus chaotiques et parfois dans un dénuement extrême. La question des Roms a aussi pris un relief particulier parce que cette communauté a été prise à parti politiquement par l'ancien président Nicolas Sarkozy, on se souvient du discours de Grenoble en Juillet 2010 et il y a seulement quelques jours par le ministre de l'Intérieur Manuel Valls. Nous allons réfléchir ce soir à la façon dont l'école peut dans ce contexte politique, social et culturel accueillir les enfants Roms.

- Bonjour Anina, vous êtes étudiante en Master de Droit à la Sorbonne, vous publiez un livre sur votre parcours depuis la Roumanie jusqu'aux bancs de cette célèbre Université. « Je suis tzigane et je le reste », publié aux Éditions City, co-écrit avec le journaliste Frédéric Veille. Alors dans votre livre vous rendez un très bel hommage à l'École de la République, vous avez été une très bonne élève mais vous revenez de loin, vous avez vécu dans des campements, dans la très grande pauvreté, vous n'avez pas pu être scolarisée pendant de longues périodes pendant ce long parcours qui vous a mené de Roumanie jusqu'à Bourg-en-Bresse où votre famille s'est installée. Alors pourquoi cet hommage à l'école de la République ?

Anina : Parce que tout simplement c'est grâce à l'École que j'ai pu intégrer aujourd'hui l'une des plus prestigieuses universités d'Europe donc bien sûr que je tenais à rendre hommage à cette formidable institution qu'est l'École. Moi au cours de mon parcours je n'ai jamais été confrontée de la part des instituteurs, mis à part une fois, à du racisme, de la ségrégation ou de la différenciation.

Bel hommage. Régis Guyon, vous êtes professeur d'Histoire au départ. Aujourd'hui vous êtes responsable du département Ville-École-Intégration au Centre National de Documentation Pédagogique, vous êtes rédacteur en chef de la revue Diversité. Vous avez beaucoup travaillé sur la question de la scolarisation des enfants Roms. Quels sont les modalités d'accueil des enfants Roms, à l'école, en France ?

Régis Guyon : Alors ces modalités sont celles de tous les enfants de migrants arrivant en France. Il y a des CLIN, des Classes d'Initiation du français dans le premier degré, des classes d'accueil. Ces dispositifs sont ancrés dans les écoles, les collèges et les lycées et accueillent ces élèves parce qu'ils sont allophones donc parlant une autre langue et ils sont accompagnés vers l'apprentissage du français et vers une forme de scolarité que les élèves ne manient pas forcément au départ puisqu'ils viennent d'une autre culture scolaire et parfois de très très loin. Il faut les accompagner vers cette langue française mais aussi cette langue de l'école qui est un peu particulière puisqu'il y a une forte présence de l'écrit et une grande importance de l'écrit dans les critères de la réussite dans l'École en France. La liberté peut être comprise sur les modalités d'apprentissage du français où on va insister sur la communication orale, où on va commencer à poser des éléments d'apprentissage de la grammaire, de la syntaxe etc mais à un moment donné il va falloir introduire aussi ce que l'on fait en mathématiques, en sciences, en EPS, etc. Il y a une sorte de jeu qui doit s'instaurer parce que la finalité est bien que l'élève n'ait plus besoin de ce dispositif. Et ça peut être extrêmement rapide et ça peut prendre un temps différent d'un élève à un autre donc il y a une grande adaptabilité aussi à l'œuvre puisqu'un élève qui a été scolarisé tout à fait normalement, qui était brillant, il n'y a pas de raisons qu'il y reste longtemps, et un élève qui a été très très peu scolarisé, qui est petit lecteur etc ça prendra beaucoup de temps. S'il est arrivé au début de la scolarité obligatoire les choses ne se posent pas de la même manière que s'il est arrivé à quinze ans à la limite de la scolarité obligatoire. Auquel cas il faut qu'il apprenne le français, qu'il construise une scolarité, qu'il prévoit son orientation, tout ça en même temps, et c'est extrêmement compliqué.

Alors, Olivier Pagani est professeur des écoles à Mons-en-Baroeul en banlieue lilloise. A Lille il y a une forte communauté Rom qui vit dans des camps de manière plus ou moins précaire, et très précaire en général. J'ai interviewé O. Pagani jeudi juste après ces cours du matin, il travaille dans ces fameuses classes d'initiation, les CLIN.

Olivier Pagani : J'ai tâtonné pas mal puis on a opté progressivement pour le regroupement à la journée de petits groupes d'élèves de différentes écoles. Ils viennent avec moi entre 6 et 12 heures selon les cas. Pour vous donner une idée je suis une quarantaine d'enfants par an qui viennent d'une dizaine d'écoles et en fonction des années j'ai entre une dizaine et une vingtaine de nationalités concernées.

Il y a beaucoup de Roms dans la communauté urbaine lilloise, ça représente quelle part de vos effectifs ?

Depuis 3 ans ça représente 50% de l'effectif à peu près, c'est-à-dire une vingtaine d'élèves par an.

Quelle expérience ont-ils de l'école ces enfants qui arrivent en France ?

Olivier Pagani : Depuis que je travaille en CLIN je me rends bien compte que quand ça ne marche pas à l'école, ce n'est pas une question de rapport culturel à l'école, je pense que les situations de survie, les difficultés d'organisation des familles sont parmi les premières raisons.

Il y a des enfants qui ont très peu fréquenté l'école, il y a des enfants qui savent déjà lire...

Ça crée des grosses différences entre les enfants. Comment vous travaillez avec ces difficultés et puis cette hétérogénéité ?

Olivier Pagani : Je fais en sorte d'être à l'aise avec l'hétérogène. Tout d'abord j'essayais de créer des groupes de niveau ou de besoin. C'est difficile de séparer les fratries quand on est crée des groupes alors c'est difficile à mettre en œuvre et puis je me suis rendu compte des vertus de l'hétérogénéité. En CLIN c'est pas un problème d'avoir cette hétérogénéité, d'avoir un grand Rom pré-ado d'un niveau moyenne section dans son rapport à l'écrit parce qu'il n'a jamais été scolarisé auparavant et à côté de ça d'avoir une iranienne qui est bien scolarisée. Je pense qu'ils ont l'un et l'autre des choses à y gagner. Mais c'est dans un dispositif spécifique où on peut partir vraiment de l'enfant. Le problème c'est qu'on a un système éducatif qui a des attentes fortes et très fortement cloisonné à chaque étape et c'est vrai que là il y en a qui vont plus ou moins facilement rentrer dans les attentes. J'ai des collègues qui s'arrachent les cheveux pour pouvoir remplir un livret de compétences même après deux ou trois ans de présence en France pour des élèves NSA (non scolarisés antérieurement), qui se posent le plus de questions sur leur orientation.

*Eh oui, l'École qui doit faire face à l'hétérogénéité.
Anina pouvez-vous réagir sur le rapport des Roms à l'école ?*

Anina : Son intervention m'a plu car il dit qu'il n'y a pas vraiment de différences et de rapport conflictuel entre la culture Rom et l'école, au contraire.

Vos parents avaient un fort désir de réussite par rapport à vous, je crois que vos sœurs ont fait aussi un bon parcours scolaire ?

Oui mes parents nous ont toujours soutenues et encouragées à faire des études et à être les meilleures possibles dans l'école. Tout simplement ils ont toujours privilégié nos études à tout le reste et mes sœurs aussi ont un très bon parcours scolaire.

*Alors que vous avez vécu dans des conditions très difficiles, vous avez connu des camps en Italie dans des conditions très misérables et même lors de votre arrivée en France.
Comment vous expliquez ces préjugés ? Est-ce-que vous vous les avez ressentis ? Est-ce-que vous avez vécu des situations où vous vous sentiez victime de préjugés ?*

J'ai vécu toute ma vie des situations où je me suis sentie discriminée, rejetée et j'ai senti le poids des préjugés à maintes reprises notamment à l'école. Mais ça venait surtout de mes camarades, ça ne venait pas des instituteurs. C'est pour ça que je rends hommage à l'école et à l'institution.

Au début pendant les premiers mois il y avait la barrière de la langue qui était difficile à dépasser. Mais même après ça parce que j'ai vite appris le français. Même après ça le rejet continu jusqu'au lycée... euh collège, à partir du lycée ça commence à s'estomper et heureusement.

Dans votre ouvrage vous rendez hommage à une personne en particulier qui vous a aidée à titre personnel et puis qui a eu votre sœur en classe comme elle est enseignante, c'est... qui enseigne à Bourg en Bresse.

Alors vous vous enseignez dans une classe normale, pas dans une classe d'initiation. Vous

avez entendu Olivier Pagani, alors comment vous dans une classe classique avez-vous veillé à intégrer les élèves allophones, les élèves qui arrivent ?

Jacqueline de Lafontaine : A l'époque j'étais dans un CP dans une école de Bourg-en-Bresse, et j'ai donc eu en classe la sœur d'Anina.

Je crois que ce qui a beaucoup aidé à l'intégration de ces jeunes filles à l'époque c'est le regard des parents sur l'école. En plus, les ayant rencontrés en dehors de l'école c'est moi qui ait permis qu'ils entrent dans l'école à l'époque, donc c'était une relation tout à fait privilégiée. Ceci dit comme l'a expliqué mon collègue c'est pas tellement le niveau des élèves qui est un problème, c'est plus le regard des autres, Anina en parle également, le regard de leurs pairs.

Il y a quand même un contexte politique. Manuel Valls déclarait en mars que les Roms ne voulaient pas s'intégrer en France, que la création des villages d'insertion n'avait qu'un intérêt limité. C'est un contexte qui peut être un petit peu ennuyeux dans le cadre d'une volonté d'intégration scolaire. D'un autre côté Pau-Langevin elle a fait preuve de volontarisme, il y a eu plusieurs circulaires cette année, alors est-ce qu'on est en rupture, une rupture positive pour les Roms et leur scolarisation ?

Régis Guyon : Il y a une continuité parce que depuis ans à peu près on se préoccupe de cette question, qu'il y a une expertise dans l'école. Ce qui est compliqué parfois et c'est peut-être la limite de l'exercice c'est que sur des territoires, dans certains contextes, c'est des ingrédients qui sont liés à la ville, qui sont liés... Voilà à Bourg-en-Bresse ce n'est pas Ris-Orangis.

Alors une précision à Ris-Orangis, commune de l'Essonne, les Roms avaient été scolarisés ensemble dans un gymnase donc complètement à part. Il y a une autre commune qui a scolarisé des enfants à part c'est Saint-Fons dans le Rhône pas loin de Lyon. Là la classe était organisée dans un commissariat. Comment ça peut arriver ça en France aujourd'hui Régis Guyon ?

Régis Guyon : Je sais pas comment ça peut arriver, le fait que ça arrive on ne peut que le constater et le déplorer. Après ce qui est compliqué c'est qu'on ne peut pas anticiper les arrivées des familles et donc des élèves, et que les murs ne sont pas extensibles. Dans un contexte local très précis il y a un certain nombre d'acteurs qui devraient travailler ensemble dans la même direction et parfois entre la municipalité, l'école, les autres acteurs du service public, les choses ne sont pas aussi simples en terme de consensus pour aller dans la même direction. Je pense que du point de vue de l'école il n'y a aucun problème : on accueille, il n'y a pas d'enseignants qui disent « ce n'est pas possible ». Après c'est une affaire d'espace, d'organisation. Ces situations peuvent poser problème dans la mesure où elles sont présentées de façon transitoire ou en urgence et ce qui peut lever une certaine vigilance c'est quand le transitoire devient un peu l'habitude, et là ça pose problème. Je pense qu'il y aura des évolutions à observer dans les mois qui viennent, on est vraiment dans du transitoire et on va organiser la suite. Mais c'est vrai que quand on travaille sur ce dossier, l'organisation de la scolarité se fait à l'année n-1 donc on prévoit les moyens de l'année avec les données de l'année précédente. Et quand il y a 10, 15, 30 enfants qui arrivent d'un seul coup alors que c'était pas prévu... Mais qu'ils soient Roms ou non ça n'a pas de rapport, pour l'école en tout cas.

Ces histoires de ségrégation scolaire n'ont pas de couleur politique, des mairies de gauche comme de droite réagissent bien ou mal, enfin font plus ou moins bien face à la situation. Je reviens à ma question sur les circulaires publiées cette année par la Ministre déléguée à la réussite éducative Georges PauLangevin, est-ce-que ça renouvelle un petit peu l'approche ? Est-ce-que ça va dans un sens positif ces circulaires qui vont dans le sens de l'inclusion ?

Régis Guyon ; Oui oui il y a eu un séminaire ces derniers jours sur l'école inclusive, donc on est vraiment sur cette démarche c'est-à-dire : comment l'école organise pour faire de la place à des individus... ?

Alors justement, comment elle s'organise ?

Régis Guyon : Alors ça passe par des dispositifs, ce qui est très classique dans l'école française. Dès qu'on a une situation qui semble échapper au tronc commun ou à la situation commune on met en place des dispositifs qui sont prévus comme étant temporaires ou en tout cas adaptés à la situation mais concernant ces circulaires précisément il y a plusieurs choses qui avancent vraiment. Notamment sur les CASNAV eux-mêmes qui sont les Centres Académiques pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du voyage qu'on appelle aujourd'hui « enfants issus de familles itinérantes et voyageurs » parce qu'il y a une sorte d'évidence aujourd'hui que cette question doit drainer l'ensemble du système éducatif et que ce ne sont pas des situations isolées, ce sont des situations qui font réfléchir sur ce qu'est l'inclusion à l'école, et ça concerne deux types de public. Il ne s'agit plus de dire « pour les Roms on fait ça parce que sinon pour les Algériens on va faire comme ça etc » ou « pour les enfants en situation de handicap on va faire comme ça » mais plutôt « quels sont les outils dont on dispose, chacun de façon transversale dans l'école, et qu'on pourrait mobiliser ici et là et avec des professionnels formés, pour accompagner cette inclusion ? ».

Quand je parle de la circulaire des CASNAV c'est parce que le pilotage institutionnel est réaffirmé comme étant une chose extrêmement importante, que ce soit au niveau local, départemental, académique ou national. Ça change beaucoup de choses parce que les problématiques liées aux CASNAV ne sont plus considérées comme étant des situations exceptionnelles ou marginales au système éducatif. Cette marge c'est quelque chose qui révèle les capacités de l'école à inclure, à intégrer des élèves et donner du sens à ce qu'est « l'école commune pour tous ».

Une marge qui peut inspirer en termes de pédagogie l'école la plus commune. Anina est-ce-que votre chance ça n'a pas été d'être intégrée dans une école très classique assez vite en France, dans cadre finalement, banal.

Anina : J'applaudis tout à fait la mise en place de ces nouveaux dispositifs et de ces nouvelles classes, spécialisées, adaptées et particulières. Bien sur c'est une très bonne initiative de vouloir intégrer ces enfants et de vouloir leur offrir des classes adaptées à leur niveau et à leurs difficultés. Mais je m'interroge quand même sur l'intérêt réel puisque moi j'ai été scolarisée dans une classe tout à fait normale avec des enfants français et je pense que c'est quand même l'une des meilleures façons d'intégrer les enfants étrangers et pas forcément Roms dans l'école française et dans la société. Bien sur il faudrait des dispositifs, par exemple sur une journée faire une heure ou deux d'apprentissage de la

langue mais qui serait intégré dans l'école même où ils ont les autres cours. Je pense qu'il ne faut pas faire de ségrégation, de séparation et mettre tous les enfants étrangers et allophones dans une même classe tout au long de la journée. Ça c'est mon avis personnel.

Alors normalement ce sont des dispositifs d'aller-retour, on a certains moments dans ces classes spécialisées et certains moments en classe normale. J'ai demandé à Olivier Pagani qui enseigne à Mons-en-Baroeul, à beaucoup d'enfants Roms mais pas seulement, quelles conditions il fallait réunir pour que cela fonctionne, pour qu'il y ait au bout du compte la réussite, une scolarité effective.

Olivier Pagani : Par rapport à la régularité scolaire, qui est au cœur de la réussite pour moi, les conditions de vie sont la raison numéro 1, qui font que ça marche ou pas. Et puis il y a la capacité d'organisation des familles. J'ai actuellement des élèves qui vivent en squat près de l'école dans une maison en dur, quand il y a une stabilité, on peut envisager l'école et on peut envisager la contractualisation. La mairie de Lille a stabilisé un certain nombre de terrains qui étaient jusqu'à présent dans le flou, c'est un premier pas vers l'école. Mais il y a aussi l'investissement familial, comment les parents suivent et soutiennent le projet scolaire et sont capables de s'organiser. Dans les années 2010/2011 c'était très variable, ça désorganisait les groupes. Je pense que du point de vue de l'élève il y avait une fausse rencontre avec l'école puisqu'il arrivait du jour au lendemain dans une école en dur avec des habitudes très éloignées et que deux ou trois absences plus tard il ne se passait rien pour eux, l'habitude de l'absence s'installait. Ça c'est un des effets les plus négatifs je pense de l'intégration, c'est de pouvoir vivre une expérience d'école à la carte, ça désinvestit complètement aussi l'enseignant de la classe qui au départ essaye de différencier, trouver des solutions... Progressivement on s'est demandé comment essayer d'obtenir de la régularité scolaire avec ces élèves malgré tout ce que l'on sait de leurs difficultés. Dans ma circonscription j'ai obtenu l'accord de mes supérieurs pour mettre en place un contrat d'assiduité qu'on traduit en roumain et qu'on fait signer aux parents. Je pense qu'on a besoin d'un contrat, il faut arriver à un contrat qui explique ce que l'école propose et ce qu'elle demande.

Régis Guyon, cette question de l'assiduité à l'école est très importante pour la réussite scolaire. Que pensez-vous de cette initiative ? Est-elle généralisée, généralisable ? Comment réfléchit-on à cette question dans la recherche aujourd'hui ? Parce qu'il y a les pédagogies mais il y aussi le fait de venir tous les jours à l'école.

Régis Guyon : C'est vrai qu'il y a trois gros obstacles qui sont : le rapport difficile à l'écrit de la langue, la question de l'absentéisme et donc de la discontinuité des apprentissages et puis l'arrêt prématuré de l'école à 12 ans ou dans ces âges là.

Surtout pour les filles ?

Régis Guyon : Surtout pour les filles. Après sur la stratégie qu'on peut développer localement, comme l'exemple d'Olivier Pagani, je comprends la démarche et c'est lié à une réelle volonté de vouloir avoir un dialogue que ce soit avec les familles, il ne faut pas laisser entendre non plus que les familles ont passives vis-à-vis de l'école ou des institutions, elles ont aussi des stratégies. Les migrants en général ont, ou enfin dans notre situation ils sont pris entre une grande précarité et la volonté d'aller vers l'école car c'est un

lieu rassurant et un lieu dans lequel on sait qu'on pourra obtenir une stabilité. Le problème c'est que tout est à refaire en permanence parce que les gens s'en vont, parce qu'ils sont expulsés, parce qu'il faut refaire du lien avec des gens qui ne connaissent pas les situations et donc on recommence sans cesse et ça use les professionnels, ça use ou ça décourage les enseignants. On a donc l'impression que les choses n'avancent pas. Alors que les familles elles, et les enfants aussi continuent à acquérir des choses malgré tout.

Il y a quand même un bénéfice pour la société à scolariser ces enfants dans les meilleures conditions possibles ?

Régis Guyon : Bien sur. Mais elle le fait, mais le problème c'est que quand un enfant reste 3 ou 6 mois et qu'après il change d'école tout le lien recommence. Mais c'est vrai pour les travailleurs sociaux, c'est vrai pour tout le monde. Et ça c'est compliqué. C'est ce qu'Olivier Paganini a voulu lancer, c'est de rentrer dans un rapport durable et au-delà du très court terme.

Anina, ce contexte politique, comment-vous le percevez en tant que Rom et comment pensez-vous qu'il puisse agir sur ces communautés en France et leur intégration ?

Anina : A titre personnel bien sur que je considère que le contexte politique actuel joue énormément sur le regard de la communauté dans la société et ça ne facilite pas du tout les choses pour la communauté puisque les mesures prises par le gouvernement ne me semble pas être les plus propices à l'intégration. Les démantèlements de camps n'apparaissent pas comme des solutions durables et surtout pas pour l'école puisque les expulsions provoquent le changement d'école souvent, pas de s'installer à long terme et ça crée des difficultés pour l'intégration scolaire.

L'itinérance scolaire s'explique par la précarité des familles, c'est une nécessité ce n'est pas un choix que de partir tous les trois mois. Vous avez évoqué aussi les difficultés de langue, ça je pense que c'est pas un problème parce que j'ai vraiment le ressenti que la communauté Rom a une faculté d'adaptation extraordinaire. Ensuite vous avez évoqué l'arrêt scolaire prématuré des jeunes filles, c'est vrai que c'est une tendance dans la communauté parce que malheureusement l'image de la femme au foyer persiste, c'est ce que j'essaye de faire avancer, de dire que les jeunes filles ont les mêmes capacités que les hommes à intégrer l'école et à réussir dans cette voie.

Anina, à quelle profession vous destinez-vous ?

Anina : J'envisage de tenter le concours de la magistrature.

Mot pour l'enfant

Ce carnet t'appartient...



Il garde les traces de ton travail et de tes progrès.

Il te suivra dans les différentes écoles que tu fréquenteras, durant tes déplacements. Il te servira à mieux voir ce que tu as appris et aussi tout ce que tu peux encore apprendre. Prends-en bien soin !

Tu le remettras aux enseignants qui t'accueilleront, à chaque arrivée dans un nouvel établissement. Tu devras, avant de quitter l'école, écrire avec eux tout ce que tu as appris en plus.

Tu devras aussi penser à demander ton carnet et tes cahiers en partant de chaque école.

Mot pour la famille

Votre enfant arrive dans une école, ce carnet va permettre aux enseignants de savoir ce qu'il sait déjà faire et de l'accueillir dans de bonnes conditions.

- Vous pouvez, à la fin de ce carnet, noter ce que vous lui avez appris.

- Présentez ce carnet avec les autres papiers dans chaque nouvelle école.

- Pensez à réclamer ce carnet quand votre enfant quittera l'école.

Mot pour les enseignants

Vous accueillez un enfant voyageur. Ce carnet va vous donner une « photographie » de ses compétences.

Il est destiné à faciliter une bonne intégration.

N'hésitez pas à renseigner ce livret en collaboration avec l'enfant.

Quelques conseils pour l'accueil des enfants :

- Le jour d'arrivée, demandez à l'enfant s'il est en possession d'un livret d'école (des carnets ou livrets de différentes provenances circulent déjà).
- Vous pouvez contacter l'école qu'il vient de quitter.
- Si l'enfant n'en possède pas, présentez ce livret à l'enfant et à sa famille (si possible le jour de l'inscription).
- Faites visiter l'école aux enfants et aux parents. Expliquez le fonctionnement des différents lieux et le rôle des personnes.
- Ménagez un temps de dialogue avec chacun.
- Présentez l'enfant, la classe.
- Si l'école accueille plusieurs enfants et que vous devez les séparer, indiquez à chacun où se trouvent les autres.
- L'enfant ne répond pas toujours au prénom inscrit sur le livret ou la feuille d'inscription, demandez-lui comment on doit l'appeler.
- Utilisez les indications du carnet pour proposer rapidement une continuité pédagogique, et pensez à redonner ce carnet au départ de l'enfant.
- Merci de penser à prévenir l'IEN de votre circonscription et le CASNAV de l'Académie d'Amiens de l'arrivée d'enfants du voyage. (20 boulevard d'Alsace Lorraine 80063 Amiens cedex 9 - 03-22-82-39-72 ou 03-22-82-39-71).